

Où en sont les droits des femmes en Asie centrale ?

Des experts en matière de droits humains et d'égalité des genres ont publié en novembre dernier une version actualisée de l'Index de la paix et la sécurité des femmes, traitant de la situation des femmes dans 177 pays. Les républiques d'Asie centrale se situent à peu près au milieu du classement : le Turkménistan domine le classement régional, devançant nettement ses voisins. Le média Fergana présente des doutes quant aux conclusions des analystes internationaux.

26 mars 2024



Des femmes turkmènes. Photo : Fergana News.

Des experts en matière de droits humains et d'égalité des genres ont publié en novembre dernier une version actualisée de l'Index de la paix et la sécurité des femmes, traitant de la situation des femmes dans 177 pays. Les républiques d'Asie centrale se situent à peu près au milieu du classement : le Turkménistan domine le classement régional, devançant nettement ses voisins. Le média Fergana présente des doutes quant aux conclusions des analystes internationaux.

Etabli conjointement par des spécialistes de l'[Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité](#) et de l'[Institut de recherche sur la paix d'Oslo](#), le Women Peace and Security Index (WPSI, Index de la paix et la sécurité des femmes) paraît tous les deux ans. Les experts prennent en compte une dizaine de critères, organisés selon trois catégories : l'inclusivité, l'égalité des droits et la sécurité. La première catégorie comprend, par exemple, l'accès à l'éducation ou à l'emploi et la participation des femmes au pouvoir. La deuxième, les questions de discrimination devant la loi. La troisième, le niveau des violences domestiques et la proximité d'un conflit armé.

Différents rapports et comptes rendus d'études globales sont consultés dans la préparation du WPSI, notamment ceux des départements statistiques des Nations unies (ONU), de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Union interparlementaire et de l'[Organisation Gallup](#).

Dans la [dernière édition](#) de l'Indice, le Turkménistan s'est placé 58ème, le Kazakhstan 70ème, le Tadjikistan 90ème, l'Ouzbékistan 94ème et le Kirghizstan 95ème.

A titre de comparaison, le Turkménistan n'est en tout qu'à un point de la Russie, mais devance des pays comme Chypre, la Biélorussie et le Brésil en termes de paix et de sécurité des femmes.

Turkménistan : un chef de file très contestable

La première place qu'occupe le Turkménistan dans ce classement régional peut être remise en question à bien des égards, à commencer par l'interdiction de porter des vêtements de couleur vive qui y a cours depuis le mandat du premier président, [Saparmourat Niyazov](#). En effet, les autorités exigent des femmes turkmènes qu'elles se vêtent uniformément de longues robes austères dissimulant leur silhouette – donc point de jeans moulants.

Non contents de maintenir de telles règles jusqu'à nos jours, les successeurs de Saparmourat Niyazov à la tête du pays – [Gourbangouly Berdimouhamedov](#) et son fils [Serdar Berdimouhamedov](#) – ont renforcé les prescriptions. Par exemple, les employées de l'Etat ont l'obligation de porter exclusivement le costume national et encourent une amende en cas de violation de ce code vestimentaire. Quant à la manucure et au maquillage, c'est tout simplement tabou.

Serdar Berdimouhamedov, qui a accédé à la présidence en mars 2022, est considéré comme un défenseur de la beauté naturelle des femmes, alors que plusieurs médias le qualifient ouvertement de misogynne. Le dirigeant doit cette épithète à des interdictions tacites. Ainsi, il a été rapporté que les fonctionnaires ont restreint le travail des salons de beauté à sa demande : il n'est désormais possible que de s'y faire couper les cheveux, et les procédés cosmétiques, auxquels les femmes avaient pratiquement toutes recours, sont eux aussi interdits.

Envie de participer à Novastan ? Nous sommes toujours à la recherche de personnes motivées pour nous aider à la rédaction, l'organisation d'événements ou pour notre association. [Et si c'était toi ?](#)

Il est également notoirement connu que les forces de l'ordre effectuent des [razzias](#) dans les marchés et les magasins pour vérifier la présence de marchandise illicite, dont le rouge à lèvres, le verni à ongles, le mascara et autres produits cosmétiques.

Une situation qui tend à s'empirer

La chirurgie plastique, elle aussi, hérisse Serdar Berdimouhamedov. Augmentations mammaires, corrections des lèvres, injections de botox pour atténuer les rides – tout cela est hors-la-loi au Turkménistan. Selon des sources locales, des fonctionnaires spécialement formés ont procédé à un contrôle en automne 2022, avec pour résultat le [licenciement](#) de plusieurs dizaines d'hôtesse de l'air et de contrôleuses de train. La raison ? Elles avaient osé recourir à la chirurgie et à la cosmétique pour modifier leur apparence naturelle.

Un autre exemple de discrimination envers les femmes au Turkménistan est qu'elles ne peuvent prendre le volant que si elles remplissent un certain nombre de [conditions](#) non

officielles : être âgée d'au moins 40 ans, être mariée et posséder un permis de conduire. Les autorités [contrôlent](#) également la place des passagères à l'intérieur. Aussi bien dans les taxis que dans les voitures de particuliers, elles doivent être assises à l'arrière. Être à l'avant est un privilège réservé aux hommes.

« *La cerise sur le gâteau* », relève un [rapport](#) de la Fédération internationale pour le planning familial paru en mai de l'année passée, c'est que les femmes turkmènes sont privées de leur « *autonomie corporelle* » et soumises à un « *harcèlement reproductif* » : l'avortement est pratiquement interdit, et la plupart des femmes n'ont pas voix au chapitre sur les questions de contraception et de consentement.

En clair, les femmes au Turkménistan sont traitées comme des citoyennes de seconde zone. Les mariages forcés, les tests de virginité et les violences domestiques sont monnaie courante. Environ 60 % des femmes turkmènes pensent que les maris ont pleinement le droit de battre leur conjointe. Sur le plan législatif, elles ne bénéficient d'aucune protection, si ce n'est le droit de subir en silence.

Kirghizstan : la violence comme tradition

Le Kirghizstan occupe la fin du classement régional et mérite amplement sa place. La coutume moyenâgeuse de l'enlèvement forcé de la mariée y est encore largement répandue. En kirghiz, elle se nomme [ala katchouu](#), soit littéralement « *attrape et cours* ». En effet, beaucoup considèrent encore comme normal que des inconnus fassent monter de force une fille dans une voiture en plein jour et l'emmenent vers une destination inconnue.

Parfois, de tels incidents virent au drame. Par exemple, le [meurtre](#) de Bouroulai Tourdaliyeva, âgée de 19 ans, a choqué l'opinion publique en 2018. La police routière a arrêté la voiture de son fiancé-ravisser, après quoi les jeunes gens ont été emmenés au poste. Là, le jeune homme est devenu violent et a poignardé sa victime à mort dans un accès de rage, avant de tenter de mettre fin à ses propres jours. Il a cependant été réanimé et purge aujourd'hui 20 ans de réclusion dans une colonie pénitentiaire.

Il en va de même avec l'[enlèvement](#) en 2021 d'Aizada Kanatbekova, âgée de 26 ans, dont le corps a été retrouvé deux jours après sa disparition. D'après l'enquête, elle avait tenté de résister à son fiancé, qui l'a violée et étranglée avant de se suicider. Il faut préciser que cinq personnes avaient prêté main forte au ravisseur dans l'enlèvement. Par la suite, ses complices ont été condamnés à des peines allant jusqu'à sept ans de prison.

Si ces deux affaires ont défrayé la chronique, l'immense majorité des cas sont en fait passés sous silence. Par exemple, à la fin 2023, les médias [ont parlé](#) d'un cas où la famille du « *fiancé* » n'a pas réussi à persuader une jeune fille d'épouser son ravisseur, qu'elle ne connaissait pas. Tant et si bien que la jeune fille a été ramenée chez ses parents avec les excuses du « *fiancé* ». Finalement, les deux parties se sont réconciliées et le jeune homme s'en est sorti avec une peine légère, trois ans de sursis.

Des autorités qui cautionnent ce type de comportement

Le plus grave, c'est que les autorités se montrent souvent réticentes à inscrire l'enlèvement de la mariée comme une infraction pénale. Le député [Meïkinbek Abdaliev](#)

a [tiré un parallèle douteux](#) entre le vol de bétail et l'ala katchouu : à ses yeux, le premier serait un délit grave et le second une « *tradition nationale* ». Ainsi, il a expliqué que les vols d'animaux méritaient un durcissement des peines, mais pas les mariages forcés.

La violence et les mauvais traitements infligés aux femmes deviennent aussi des « *traditions* » au Kirghizstan. Les médias rapportent sans cesse de nouveaux incidents de différentes régions du pays. Un cas flagrant s'est produit en septembre 2023, où un homme a [torturé](#) et mutilé son ex-femme pendant plusieurs heures, la soupçonnant d'infidélité.

Auparavant, la femme s'était [adressée](#) à la police à deux reprises pour viol. Les forces de l'ordre avaient d'abord favorisé un règlement à l'amiable. La deuxième fois, l'affaire avait été portée devant un tribunal, mais le juge s'était contenté de survoler la question en condamnant l'accusé à trois ans de sursis pour une infraction normalement passible de prison ferme.

La réponse inappropriée des autorités ne s'arrête pas là. Au printemps 2023, le chef de la police de Bichkek, [Azamat Nogoïbaïev](#), s'est distingué en commentant un fait divers : une jeune fille de 13 ans s'était suicidée après avoir été violée, et l'officier a [expliqué](#) que de tels incidents sur mineures étaient causés par leur engagement volontaire dans des relations sexuelles avec les violeurs. Le scandale déclenché sur les réseaux sociaux s'est soldé par le licenciement d'Azamat Nogoïbaïev, qui a toutefois [retrouvé](#) un poste à responsabilité au ministère de l'Intérieur par la suite.

Ouzbékistan : des progrès législatifs loués

Ceux qui peuvent légitimement s'enorgueillir de protéger les droits des femmes sont l'Ouzbékistan et le Kazakhstan, qui ont effectué une série de changements fondamentaux dans leur législation dans ce sens.

En Ouzbékistan, les défenseurs des droits de l'Homme se sont battus plus d'une année contre l'administration pour introduire la notion de violence domestique dans le code pénal. Finalement, le président [Chavkat Mirziïev](#) a signé [une loi](#) visant à protéger les femmes et les enfants en avril 2023. Du reste, le harcèlement sexuel a été ajouté à la liste des infractions administratives et désormais, les attouchements, les gestes et les commentaires offensants sont également passibles d'une sanction. Dans ces cas, la loi prévoit un arrêt pouvant aller jusqu'à 15 jours.

Bien que les [activistes locaux](#) n'y voient que des demi-mesures auxquelles il faut tout de même se résoudre, ces changements constituent à ce stade un progrès, comme l'ont souligné des représentants d'organisations internationales. Par exemple, Amnesty International a [salué](#) la criminalisation des violences domestiques, qualifiant les actions du gouvernement d'avancée essentielle de l'Ouzbékistan dans le respect de ses engagements en matière de droits de l'Homme.

Ce qui compte, c'est que le mécanisme [fonctionne](#). Les condamnations pour harcèlement impliquent des peines à la mesure de la gravité des méfaits, particulièrement lorsque les victimes sont mineures. Les coups portés aux femmes battues, qui pouvaient naguère passer pour des accidents, donnent lieu maintenant à

des enquêtes plus approfondies. Le ministère de la Justice a sérieusement entrepris de créer un registre des pédophiles.

Kazakhstan : un cas similaire à son voisin ouzbek

Au Kazakhstan aussi, les violences domestiques sont un sujet de débat depuis des années. A l'automne dernier, le chef de l'Etat, [Kassym-Jomart Tokaïev](#), a donné l'instruction de durcir les peines pour de tels crimes. Les législateurs ont préparé une série d'amendements aux codes administratif et pénal. Parmi les réformes qui apparaissent les plus révolutionnaires, il y a une [nouvelle réglementation](#) permettant à la police de poursuivre les maris violents, même en l'absence de plainte des victimes.

Cette innovation devient particulièrement pertinente à la lumière des [statistiques](#) du ministère de l'Intérieur, qui révèlent que, depuis le début de l'année, environ 5 000 examens de cas de violence intrafamiliale ont été abandonnés en raison de la réconciliation des parties.

Le Kazakhstan prend également au sérieux la lutte contre les mariages forcés. Le [Commissaire](#) des droits de l'Homme kazakh a attiré l'attention sur le fait qu'il n'existe pas d'article pénal sur le « *vol de la mariée* » et a [proposé](#) de combler cette lacune. En même temps, il suggère d'abolir l'exonération pénale des kidnappeurs qui laissent partir volontairement leurs victimes.

Envie d'Asie centrale dans votre boîte mail ? Inscrivez-vous gratuitement à notre newsletter hebdomadaire [en cliquant ici](#).

Cette tradition est également très répandue au Kazakhstan, en particulier dans les régions méridionales. Les filles enlevées pour être mariées sont souvent battues ou violées. Il faudrait donc amender la loi de protection des femmes sans plus tarder.

Tadjikistan : un cas « moyen »

Enfin, le Tadjikistan se situe dans le ventre mou au niveau des droits des femmes : les médias ne regorgent pas d'informations sur la violence domestique et les violations des droits ne donnent pas lieu à des affaires retentissantes, alors qu'elles sont en réalité nombreuses. Néanmoins, certains développements positifs méritent d'être notés, par exemple la punition des belles-mères qui humilient leurs belles-filles.

Désormais, la justice ouvre des enquêtes et engage des poursuites pénales débouchant sur de véritables peines en cas de meurtre ou de suicide de victimes d'abus. Par exemple, deux verdicts ont fait parler d'eux en 2022 : deux femmes âgées ont été condamnées respectivement à [sept](#) et [cinq ans](#) de prison. Peut-être qu'après cela, les belles-mères tadjikes cesseront de tyranniser les épouses de leurs fils.

Des marges de progrès et des inquiétudes confirmées

Les pays d'Asie centrale diffèrent quant à la situation de la défense des droits des femmes, et le Turkménistan n'apparaît pas vraiment comme un précurseur en la matière. Visiblement, sa réputation doit son salut au fait que la plupart des interdictions ont été introduites officieusement, tandis que les chercheurs de l'IWPS ne se sont appuyés que sur des données officielles.

Reste à espérer que la situation en Asie centrale ne dégringole pas au niveau de l'Afghanistan voisin où, à en juger par les rapports des médias et des activistes, le beau sexe est pratiquement privé de tout droit. Dès lors, rien d'étonnant à ce que l'Etat dirigé par les talibans occupe la dernière place de l'IWPS.

La rédaction de Fergana News

Traduit du [russe](#) par Adrien Mariéthoz

Edité par Victor Gomariz

Relu par Charlotte Bonin

<https://novastan.org/fr/societe-et-culture/droits-des-femmes-en-asie-centrale/>

Avortement aux États-Unis : les femmes sacrifiées

Publié le 01.11.2024 | Mis à jour le 01.11.2024

Le retour de Donald Trump à la Maison blanche suscite de nombreuses inquiétudes en matière de droits humains. Son premier mandat avait été marqué par des politiques ou des actions discriminantes et xénophobes. Les violations des droits des femmes, notamment en lien avec le droit à l'avortement, observées précédemment appellent à la plus grande vigilance. Enquête de La Chronique, notre magazine des droits humains.

Extrait de La Chronique #256 de novembre 2024

— De notre envoyé spécial au Texas et en Arizona, Théophile Simon (texte et photos), et Karen Lajon.

Il y a deux ans, la Cour suprême décrétait que le droit à l'avortement n'était pas constitutionnel. Depuis, 21 États américains ont pris des mesures pour empêcher les femmes d'y avoir recours. Une régression qui impacte doublement les plus défavorisées. Cette atteinte à leur droit a mobilisé une nouvelle génération de militantes qui interpellent la Maison-Blanche dans les années qui viennent.

Le mardi 10 septembre, devant les caméras d'ABC, les deux candidats à la présidentielle, Kamala Harris et Donald Trump, débattent à couteaux tirés au sujet de l'avortement. La candidate démocrate réaffirme sa volonté de redonner aux Américaines le droit d'interrompre leur grossesse. Le candidat républicain n'est pas à l'aise sur le sujet, il sait qu'il peut lui coûter des voix. Mais il lance quand même, devant des millions de téléspectateurs médusés, que le colistier de la démocrate, Tim Walz, juge « *acceptable que des bébés soient exécutés après la naissance* ». Kamala Harris dénonce une nouvelle fake news et rappelle aux Américains que c'est Trump, durant son mandat, qui a nommé les trois juges de la Cour suprême ayant mis fin à presque un demi-siècle de droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Lire aussi : [Droit à l'avortement aux États-Unis : les conséquences de l'annulation de l'arrêt Roe vs Wade](#)

C'était le 24 juin 2022 : ces juges abrogeaient l'arrêt Roe vs Wade qui, depuis quarante-neuf ans, sanctuarisait dans la Constitution le droit à l'avortement. Le combat pour supprimer le droit des Américaines à disposer de leur corps avait commencé en 2013, dans l'État historiquement conservateur du Texas, avec une loi restreignant le champ d'action géographique des médecins : le deuxième État le plus peuplé d'Amérique perdait alors plus de la moitié de ses cliniques pratiquant l'avortement. Plus tard, en 2021, le législateur texan interdisait les IVG au-delà de six semaines de grossesse, et limitait les interruptions médicales de grossesse (IMG) aux cas d'extrême urgence. Mais il y avait encore cet arrêt Roe vs Wade, qui protégeait d'une interdiction pure et simple de l'avortement. L'été 2022, c'en est fini : l'arrêt est abrogé.

Fuir pour avorter

Un an et demi plus tard, fin décembre 2023, une jeune Texane de 23 ans, Alexandria Cardenas, fait un test de grossesse : il est positif. La jeune fille fond en larmes. Sa relation amoureuse est trop fraîche, sa santé psychologique chancelante, et sa carrière

de puéricultrice vient à peine de commencer : « *J'ai réalisé avec horreur qu'il me serait impossible d'avorter ici, au Texas* », nous raconte-t-elle, son chat lové sur les jambes, depuis son salon de la banlieue de Houston.



Habitante de Houston (Texas), Alexandria Cardenas, 24 ans, a dû se rendre l'hiver dernier à Los Angeles pour un avortement médicamenteux.

Elle se rend quand même au planning familial de son quartier, où le personnel l'accueille avec un silence gêné. « *Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi. Même me renseigner sur les différentes options disponibles hors du Texas leur était impossible.* » Au cours de l'entretien, le psychologue cesse carrément de prendre des notes alors qu'elle lui explique sa situation. Car les législateurs texans ne se sont pas contentés d'interdire l'IVG : ils ont aussi voté une loi permettant à n'importe quel citoyen de poursuivre en justice une personne suspectée « *d'aider ou d'encourager* » un avortement. Une définition floue à dessein, conçue pour encourager les chasseurs de primes et terrifier les professionnels de santé. Livrée à elle-même, voyant filer les jours, Alexandria envisage d'acheter une pilule abortive sur le Web. Mais le flou règne, là aussi. À travers tout le pays, les activistes anti-avortement font pression sur les juges et les élus pour prohiber ces cachets. Ils y parviennent au Wyoming en mars 2023, puis au Texas le mois suivant. Les associations dispensant les pilules craignent de tomber sous le coup de la loi et ne répondent plus au téléphone. « *La seule solution pour avorter était de quitter le Texas. Je voulais un endroit apaisant, proche de la mer.* » Arrivée à Los Angeles, Alexandria doit louer une voiture, prendre une chambre d'hôtel, payer une clinique pour une consultation et des pilules abortives. La facture dépasse l'équivalent de 2 000 euros. De peur que des policiers texans découvrent la transaction, la clinique exige en plus un paiement en espèces. Alexandria se retrouve bientôt seule dans une chambre d'hôtel sans âme, en proie à d'horribles crampes abdominales déclenchées

par ses pilules. « *Fuir pour avorter est une expérience terrifiante que je ne souhaite à personne. Et encore, j'estime avoir eu de la chance de pouvoir payer le voyage. Des milliers de femmes n'ont pas ce luxe* », conclut-elle, la voix brisée. Sans professionnels de santé à qui se confier, de retour chez elle, Alexandria sombre dans une grave dépression.

« *Fuir pour avorter est une expérience terrifiante que je ne souhaite à personne* »

— Alexandria Cardenas, 23 ans

Les populations marginalisées sont les plus impactées

Depuis la révocation de l'arrêt Roe vs Wade, quatorze États, dont le Texas, interdisent les IVG. Huit autres en restreignent drastiquement l'accès. Résultat, près de 23 millions d'Américaines en âge de procréer – soit une sur trois – ne peuvent plus avorter dans l'État dans lequel elles vivent. Au cours de l'année 2023, au moins 170 000 d'entre elles ont dû, à l'instar d'Alexandria, partir avorter dans un autre État. Ce chiffre devrait encore grimper, car la Floride a récemment abaissé de quinze semaines à six la durée limite de grossesse pour pouvoir pratiquer une IVG. Selon la chercheuse d'Amnesty International USA Jasmeet Sidthu, les États-Unis violent leur obligation en droit international de garantir aux personnes enceintes la possibilité d'interrompre leur grossesse.

« *L'Amérique traverse une crise sans précédent, ajoute-t-elle, qui impacte de façon disproportionnée les groupes de populations les plus marginalisés.* »

Zaena Zamora vit cette crise en première ligne. Depuis 2019, cette travailleuse sociale installée dans la région de Brownsville, à l'extrême sud du Texas, aide les personnes défavorisées à avorter en prenant en charge leurs frais de déplacement ou les honoraires médicaux. Un coup de pouce bienvenu dans cette région ouvrière peuplée à 89 % de Latinos, et où un quart des habitants vit sous le seuil de pauvreté – deux fois et demie plus que la moyenne nationale. Malgré l'immensité des besoins, le nombre de femmes texanes sollicitant les services de Zaena a été divisé par quatre, depuis l'abrogation de Roe vs Wade : « *Auparavant, dans notre État, la clinique la plus proche était à deux heures de route. Maintenant, les femmes doivent se rendre au Nouveau-Mexique, à plus de douze heures d'ici*, explique la quadragénaire. *L'avion n'est pas une option : le prix est exorbitant. Ajoutez à cela la barrière de la langue, la nécessité de s'absenter du travail et de trouver une garde pour ses enfants. Au-delà des obstacles financiers, entreprendre un tel périple est insurmontable pour les plus modestes. De plus en plus de femmes ne peuvent pas se le permettre, et elles baissent les bras.* »

Lire aussi : [200 ans de combat pour l'avortement en dates](#)

Ces grossesses non désirées, qui se chiffrent en dizaines de milliers à l'échelle du pays, ont des répercussions concrètes, pour ne pas dire vitales. Selon deux études des universités du Maryland et du Michigan, la mortalité infantile au Texas a augmenté de 13 % après la loi de 2021 restreignant le recours à l'avortement. L'explication ? L'effondrement du nombre d'avortements médicaux a entraîné une augmentation des naissances d'enfants atteints d'anomalies congénitales, et du nombre des IVG clandestines. L'abrogation de Roe vs Wade devrait encore accélérer la tendance. C'est au Texas que, pour la première fois depuis quinze ans, le nombre de grossesses d'adolescentes augmente. Surtout chez celles issues de minorités.



Dans l'est du Texas, où avorter est interdit, le lycée de Brownsville accueille des lycéennes et leurs bébés.

Cela saute aux yeux au lycée de Lincoln Park, un quartier populaire de Brownsville. C'est ici, à moins d'un kilomètre de la frontière mexicaine, que la proviseure Cynthia Cardenas accueille, chaque matin, 80 lycéennes accompagnées de leurs bébés. Grâce à des horaires et des locaux spécialement aménagés, les adolescentes peuvent ici poursuivre leur scolarité en élevant leurs enfants. *« Toutes les politiques de l'État convergent pour restreindre l'accès aux droits reproductifs : en plus de l'interdiction de l'IVG, les mineures ne peuvent plus accéder à la contraception sans l'accord préalable de leurs parents, témoigne Cynthia Cardenas en regardant ses élèves, presque toutes d'origine hispanique, descendre d'un bus scolaire avec leurs poussettes. Depuis l'abrogation de Roe vs Wade, nous voyons dans le quartier de plus en plus d'adolescentes enceintes. Et l'État du Texas n'alloue presque aucune ressource pour faire face au problème. »*

À Dallas, Anna Rupani dirige l'association Fund Texas Choice, qui aide chaque mois 200 femmes à avorter hors du Texas. Elle met en cause les politiciens qui les privent de leurs droits : *« Les deux tiers de ces femmes que nous aidons ont déjà des enfants. 85 % d'entre elles sont racisées(1). Elles ne sont pas de jeunes étourdies, mais des adultes qui renoncent à enfanter pour des raisons le plus souvent financières. Or les politiciens anti-IVG connaissent ces statistiques : ils savent quelles populations seront principalement atteintes par leurs restrictions. Ils se contentent d'en prendre acte. C'est pourquoi je considère que l'interdiction de l'avortement a tout d'une mesure raciste et classiste, s'indigne cette travailleuse sociale de 38 ans. À cause de leur politique, des milliers de femmes vulnérables vont un peu plus s'appauvrir, dans un État où le salaire minimum n'a pas été relevé depuis quinze ans et qui détient le record national du nombre de personnes dépourvues d'une assurance santé. »*

Pour ne pas tomber sous le coup de l'interdiction « *d'aider ou d'encourager* » un avortement, Anna Rupani tâtonne depuis deux ans le long d'une étroite ligne de crête juridique. Chaque trimestre, au gré des nominations et des déclarations de juges locaux, son avocat dresse la liste des villes où l'équipe peut opérer sans trop de risques. Lorsque nous la rencontrons, au printemps dernier, seule la très progressiste ville d'Austin, abritant à peine 3 % de la population du Texas, figure encore dans cette liste. « *Notre travail devient de plus en plus en plus risqué. Malgré l'afflux de nouveaux bénévoles depuis deux ans, nous ne pouvons pas aider tout le monde* », regrette Anna Rupani, hantée par le cas de ce Texan réclamant en 2023 un million de dollars de dommages et intérêts à trois femmes ayant aidé son ex-compagne à acheter une pilule abortive.

« **Je ne reconnais plus le Texas** »

Comme huit autres États ayant proscrit l'IVG, le Texas n'a pas prévu d'exception en cas de viol, y compris de nature incestueuse. Les chercheurs estiment qu'environ 65 000 Américaines tombées enceintes après un viol n'ont pas pu accéder à une IVG après l'abrogation de Roe vs Wade. Seule exception prévue par la loi texane, les grossesses mettant en danger la vie de la mère. Or le texte est, là encore, si flou qu'il pétrifie les médecins. Lauren Miller en a fait l'horrible expérience. À l'été 2022, cette cadre en entreprise tombe enceinte de jumeaux. L'un des deux fœtus est diagnostiqué d'une trisomie 18. Ses chances de survie sont proches du néant. Une série de complications mettent en danger la vie du fœtus sain et celle de Lauren. Aucun médecin n'ose pourtant endosser la responsabilité d'une réduction fœtale. « *Le dernier spécialiste que j'ai consulté a jeté ses gants avec rage et m'a dit : "Vous ne pouvez rien faire de plus au Texas et je ne peux rien vous dire de plus. Vous devez quitter l'État"* », raconte Lauren depuis sa vaste maison de la banlieue de Dallas. *Heureusement, j'ai eu les moyens de réagir. Je me suis envolée pour le Colorado pour obtenir une interruption médicale de grossesse.* »



Les médecins du Texas ont refusé de l'avorter en dépit d'une urgence médicale. Lauren Miller a pu être suivie dans le Colorado et accoucher d'un de ses jumeaux, Henry.

A son retour, Lauren Miller décide de porter son affaire en justice. Elle rejoint un groupe de vingt Texanes demandant à l'État de clarifier les types d'urgence médicale pouvant ouvrir la voie à une IMG. Chacune des plaignantes a vécu une épouvantable tragédie. Amanda Zurawski, la plaignante principale, a frôlé la mort à la suite d'une rupture prématurée des membranes. La loi a empêché ses médecins d'intervenir tant que le cœur du fœtus battait toujours. Elle n'a pu avorter qu'après une septicémie et la perte d'une trompe de Fallope.

Malgré la succession de témoignages insoutenables à la barre, la Cour suprême texane s'est montrée inflexible. Le 31 mai, les neuf juges – tous républicains – ont rejeté la demande des vingt plaignantes. « *Je ne reconnais plus le Texas*, enrage Lauren Miller. *Cet État s'est construit sur une farouche indépendance vis-à-vis du gouvernement fédéral pour finir par se vautrer dans une invraisemblable immixtion dans la vie privée de ses citoyennes.* » L'échec judiciaire ne la décourage pas. La jeune maman sillonne les États-Unis pour témoigner. Mi-juin, elle est intervenue devant le Sénat de Washington avant d'être invitée à la Maison-Blanche. En août, elle a participé à la convention du Parti démocrate à Chicago. « *L'élection présidentielle de novembre sera cruciale pour le droit des femmes, alors je m'engage. À quoi bon se soucier d'économie, d'inflation ou d'immigration si certaines femmes de votre entourage sont en danger de mort ?* », conclut-elle.

Faire basculer la présidentielle

Le drame de Lauren Miller, comme celui de tant d'autres Américaines percutées par l'abrogation de Roe vs Wade, a fait naître une nouvelle génération de militantes féministes. Amirah Coronado et Lexie Rodriguez, 17 ans chacune, en font partie. En ce splendide matin de mai, les deux amies font le pied de grue devant le Sénat de l'Arizona, à Phoenix, un bandana rose dans les cheveux et le poing levé. Autour d'elles, une foule de militants anti-IVG brandissent leurs pancartes dressant un parallèle entre l'avortement et l'Holocauste. L'ambiance est électrique. Chaque camp est venu assister à la mise au vote, par les démocrates, de l'abrogation d'une vieille loi interdisant complètement l'IVG en Arizona. Le texte, datant de 1864, était depuis longtemps oublié et inappliqué, jusqu'à ce que, le 9 avril dernier, les conservateurs le ressuscitent et fassent passer l'Arizona d'une interdiction partielle de l'avortement à une interdiction totale. « *Les républicains ont déclaré la guerre aux femmes. Hors de question de rester les bras ballants pendant que l'on attaque l'un de nos droits fondamentaux* », jurent en chœur Amirah et Lexie.

« *Les républicains ont déclaré la guerre aux femmes. hors de question de rester les bras ballants* »

— Amirah et Lexie, deux militantes pro-IVG

La coursive réservée aux spectateurs, surplombant l'hémicycle du Sénat, est noire de monde. Les sénateurs votent, puis l'un d'eux proclame, d'un ton solennel : « *À 16 voix contre 14, le texte est adopté. La loi de 1864 est abrogée.* » Le décompte des voix s'égrène à l'écran et dévoile une surprise. Deux élus républicains ont voté pour avec les

démocrates ! Patti O’Neil, la cheffe du Parti démocrate en Arizona, affiche un sourire triomphant. « *Les conservateurs comprennent que ces lois anti-IVG risquent de leur coûter l’élection présidentielle de novembre* », analyse-t-elle. L’Arizona s’annonce en effet comme l’une des étapes décisives dans la course à la Maison-Blanche, puisqu’il compte parmi les sept *swing states* (« États clés ») susceptibles de basculer dans un camp ou dans l’autre.



« Pour un avortement sûr et légal » et « L’avortement est un soin de santé » : Amirah Coronado et Lexie Rodriguez posent avec leur slogan devant le Sénat de l’Arizona, le 1er mai 2024.

La fin de *Roe vs Wade* a transformé la question de l’IVG en un puissant carburant politique à l’échelle nationale. Dans ces *swing states*, les deux tiers des électeurs estiment que l’avortement doit être autorisé. Parmi les femmes de moins de 45 ans, l’interdiction de l’IVG est le premier sujet d’inquiétude, devant l’économie. Donald Trump a bien senti le danger. Après avoir promis de sanctuariser l’interdiction de l’IVG dans la loi fédérale, l’ex-président fait marche arrière toute. Fin août, il estimait que la limite maximale de six semaines de grossesse pour une IVG était « *trop courte* ». Aujourd’hui, son programme se borne à s’opposer aux « *IVG tardives* », sans autre précision.

Kamala Harris, elle, jouit d’une forte crédibilité sur le sujet. La candidate démocrate a promis de faire voter une loi fédérale rétablissant le même niveau de protection que *Roe vs Wade*. Mais la probable future composition du Congrès lui compliquera la tâche.

Si elle devient présidente des États-Unis, en novembre, les démocrates devraient au mieux pouvoir améliorer l’accès aux pilules abortives et faciliter les déplacements d’un État à l’autre pour pouvoir avorter. L’espoir de rétablir le droit à l’IVG dans toute l’Amérique reste fragile.

1— Se dit d’une personne ou d’un groupe de personnes faisant l’objet de discriminations raciales systémiques.

<https://www.amnesty.fr/chronique/avortement-aux-etats-unis-les-femmes-sacrifiees>

Que réserve le second mandat de Donald Trump aux droits des femmes ?

Donald Trump entame son second mandat de président des Etats-Unis. Malgré son discours misogyne, près de 45% des électrices ont voté pour lui. Modèle familial traditionnel et limitation du droit à l'IVG - déjà fortement restreint - sont parmi les lignes directrices qu'il a promis de mettre en oeuvre. Revue de presse.

Le 20 jan. 2025 à 04h59 (TU)

Par [Terriennes](#) et [Isabelle Mourgere](#)



Donald Trump s'apprête à prendre la parole lors d'un sommet de Concerned Women for America au Capitol Hilton, le vendredi 15 septembre 2023, à Washington.

Crédit / AP Photo/Andrew Harnik

Durant la campagne, Donald Trump a promis de protéger les femmes, "que les femmes aiment ça ou pas".

Beaucoup d'Américaines ont visiblement "aimé ça", puisqu'à la sortie des urnes, elles sont 45 % à déclarer avoir voté pour Donald Trump, soit une proportion de l'électorat féminin plus élevée qu'en 2016 lors de la première élection du milliardaire à la mèche blonde péroxydée.



Une supportrice attend le début du rassemblement de campagne du candidat républicain à la présidence, Donald Trump, à Doral, en Floride, le 9 juillet 2024.

AP Photo/Rebecca Blackwell

Pour de nombreux observateurs, le candidat républicain doit - entre autres - sa victoire à son discours viriliste, particulièrement violent à l'encontre de son adversaire Kamala Harris.

Un discours masculiniste qui a fait bien des émules depuis. Et ils ne s'en cachent plus. Bien au contraire, "certains" s'en font même les porte-drapeaux, à l'instar de Marck Zuckerberg, le fondateur de Facebook - devenu Meta - qui vante les mérites de l'athmosphère masculine. Pas si surprenant, si on se souvient qu'à l'origine le réseau social devenu mondial n'avait été créé par des étudiants que pour donner des notes de "sex-appeal" à leurs camarades féminines au sein de l'université ...

Un projet "masculiniste" anti-démocratie ?

Dans l'[Express](#), la chercheuse au Council on Foreign Relations, Linda Robinson, estime que *"les droits des femmes vont certainement subir d'importants revers sous une seconde présidence Trump. Mais également la démocratie dans son ensemble"*.

"À bien des égards, le résultat électoral semble renier des générations de progrès vers l'égalité des sexes et le féminisme en général. Les femmes ont progressé dans presque tous les domaines de la vie américaine ces dernières décennies, constituant une plus grande part de la main-d'œuvre, occupant des emplois bien payés et devançant les hommes dans l'enseignement supérieur – bien qu'elles restent sous-représentées au sommet des entreprises et du gouvernement.", écrit Dionne Searcey, dans *The New York Times*, article repris par [LaPresse.ca](#).

"Le 'Projet 2025' (voir plus bas, nldr) qui sera mis en œuvre dans les 180 premiers jours de son arrivée à la Maison Blanche - est liberticide, xénophobe et masculiniste, s'indigne le [Planning Familial](#) dans un communiqué publié peu après l'annonce de la victoire de Donald Trump, qualifiée de "tournant dangereux pour les droits humains".

Trump incarnation du "vrai féminisme américain" ?

"Pour Tiffany Justice, cofondatrice de Moms for Liberty, une organisation conservatrice, l'élection de M. Trump 'libère les femmes des jours sombres du soi-disant féminisme' et représente 'le vrai féminisme américain'. Selon elle, le choix de Susie Wiles comme comme cheffe de cabinet annonce une série de premières et de mesures qui seront bénéfiques pour les femmes", souligne Dionne Searcey.

Une première femme "chief off staff"



Susie Wiles assiste aux côtés de Donald Trump au match de football des New York Jets contre les Pittsburgh Steelers au stade Acrisure, le 20 octobre 2024, à Pittsburgh.

AP Photo/Evan Vucci

La Floridienne Susie Wiles, surnommée "Ice Baby", a dirigé avec poigne et tout en discrétion la campagne du président élu des Etats-Unis. Ce sera la première femme à occuper ce poste de "chief of staff" (directrice de cabinet, ndlr) à la Maison-Blanche.

La journaliste du NYT mentionne également l'importance grandissante du mouvement des *tradwives*, "qui se propage sur les réseaux sociaux, célébrant le retour aux rôles traditionnels d'épouses soumises, une tendance traitée comme une curiosité par les médias grand public".

"La discrimination et l'inégalité salariale sont encore très présentes : on comprend pourquoi certaines femmes veulent contribuer au statut social de leur mari", constate de son côté Katherine Turk, historienne à l'université de Caroline du Nord.

Vers un recul pour les droits des femmes

Dans l'[Humanité](#), "La réélection de Donald Trump inquiète les féministes qui redoutent un recul des droits des femmes, malgré les progrès réalisés dans sept États en matière de droits reproductifs". Donald Trump a déclaré que s'il était élu président, il voterait pour une interdiction nationale de l'avortement. Son vice-président (Mike Pence, N.D.L.R.) s'est également dit favorable à l'interdiction de l'avortement, de la fécondation *in vitro* et du contrôle des naissances, comme le rappelle le journal.

On peut y lire l'analyse de Christian Nunes, présidente de la National Organisation for Women, la plus grande organisation de militantes féministes aux États-Unis. "Tout au long de sa campagne, Donald Trump a continué à encourager les discours de haine envers les femmes", constate la militante. Pour elle, le président élu défend "un système patriarcal dominé par les hommes blancs".

"Le président élu est l'auteur de violences sexuelles (Donald Trump a été [reconnu coupable de l'agression sexuelle de Jean Carroll](#) en 2023, ndlr) et de propos diffamatoires envers les femmes. Au cours de son premier mandat, il a fait des choix politiques qui ont mis en danger la vie des Américaines (La désignation de trois juges conservateurs à la Cour suprême des États-Unis a rendu possible la révocation de la protection constitutionnelle du droit à l'IVG, avec le renversement de l'arrêt *Roe vs Wade*, N.D.L.R.)", rappelle Christian Nunes.

Le droit à l'IVG dans la ligne de mire

26 Etats ont interdit l'avortement ou entravé son accès. Depuis, la mortalité infantile a augmenté de 7% sur tout le territoire, rappelle Le Planning Familial.

Une situation qui va s'aggraver selon [Linda Robinson](#), "le droit d'avorter sur tout le territoire, les droits reproductifs des femmes vont probablement continuer à être menacés". "De nouvelles lois pourraient venir les éroder encore davantage via des mesures telles que la restriction de l'accès aux pilules abortives et la limitation des femmes à voyager pour avorter ou obtenir d'autres soins de santé", s'inquiète la chercheuse.

"Au cours des deux dernières années, de nombreuses femmes sont décédées en tentant d'obtenir des soins d'urgence pour des fausses couches en raison de l'interdiction de l'avortement. C'est une situation tragique et mortelle. le retour de Trump au pouvoir me fait craindre le pire", s'inquiète Christian Nunes.



Des manifestantes se rassemblent pour demander le maintien de l'accès à l'avortement lors de la Marche pour la justice reproductive, le 2 octobre 2021, dans le centre de Los Angeles.

AP Photo/Damian Dovarganes

"Projet 2025" : vers un modèle familial à l'Américaine

Rédigé par un puissant *think tank*, le "projet 2025" est un plan de 900 pages qui dessine les priorités du nouveau président américain. Ce document se présente comme un programme ultraconservateur prêt à être appliqué dès "le 20 janvier 2025", date de l'investiture de Donald Trump. En suivant cette feuille de route, les Etats-Unis pourraient vivre une "deuxième révolution américaine", qui "restera sans effusion de sang si la gauche le permet", affirme le président du *think tank*, Kevin Roberts, sur le [site de France Info](#).

Outre un vaste projet de réorganisation administrative réattribuant à l'équipe Trump le maximum de pouvoirs, ce plan prévoit un "agenda pour la famille", reposant notamment sur "le mariage, les enfants, les repas de Thanksgiving", et revendique que l'union "d'un homme et d'une femme est la structure familiale idéale".



Deux conservatrices pro-vie prient devant une clinique Planned Parenthood où l'on pratique l'IVG à Fayetteville, en Caroline du Nord, le mardi 1er octobre 2024.

AP Photo/Allen G. Breed

"A travers la promotion d'un modèle familial "conforme à la Bible", l'objectif est de s'attaquer à l'existence même des personnes transgenres, ainsi qu'à la liberté des femmes de disposer de leurs corps : notamment en coupant toutes les subventions fédérales au Planning familial américain, et par l'interdiction de l'avortement. Le Planning familial le sait : cette feuille de route d'extrême droite a pour vocation d'être diffusée au monde entier, et aura des répercussions directes en France et à l'international", alerte le Planning familial.

Campagne anti-trans

Avant même que le président élu ne réintègre le bureau ovale, un vote de la Chambre des représentants est venu alimenter la campagne anti-trans en cours aux États-Unis. Un projet de loi visant à interdire la participation des femmes transgenres dans les compétitions sportives féminines a été adopté.

Ce texte intime aux institutions scolaires et universitaires qui reçoivent des fonds fédéraux de ne pas permettre "à une personne de sexe masculin de participer à une activité ou un programme athlétique destiné aux femmes ou aux filles". Ce vote n'est pas vraiment une surprise : le 22 décembre dernier, en pleine allocution, Donald Trump déclarait que "d'un simple trait de plume, dès le premier jour, nous mettrons un terme au délire transgenre".

Où sont passés les anti-Trump ?

En 2016, une immense vague féministe anti-Trump avait envahi les rues des grandes métropoles américaines. Bonnet rose "pussy" sur la tête pour certaines, les manifestantes - et manifestants - dénonçaient la politique anti-femmes du président américain, alors que ce dernier promettait de prendre celles-ci par "la chatte".

Mais "à ce jour, aucun projet ne se dessine pour une autre grande manifestation des femmes à Washington, comme celle qui avait suivi la première élection de M. Trump en 2016", regrette la journaliste du NYT.



14 novembre 2016 : des lycéens protestent contre l'élection de Donald Trump devant l'hôtel de ville de Los Angeles.

AP Photo/Reed Saxon

<https://information.tv5monde.com/terriennes/que-reserve-le-second-mandat-de-donald-trump-aux-droits-des-femmes-2758627>

Près d'un quart des adolescentes subissent des violences de la part de leur partenaire (OMS)

30 juillet 2024 [Femmes](#)

Les taux de violence au sein du couple touchant les adolescentes sont alarmants, a alerté mardi l'agence sanitaire mondiale de l'ONU (OMS), relevant que près d'un quart des adolescentes en couple ont subi des violences physiques ou sexuelles.

L'analyse de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publiée dans la revue médicale *The Lancet* se fonde sur des enquêtes menées entre 2000 et 2018 auprès de milliers d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans 161 pays.

Elle montre que près d'un quart (24 %) des adolescentes en couple – soit près de 19 millions d'adolescentes – auront été victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime avant l'âge de 20 ans.

Près d'une adolescente sur six (16 %) a été victime de ce type de violence au cours de l'année écoulée.

« Il est très préoccupant de constater que des millions de jeunes femmes dans le monde sont très tôt victimes de violence au sein du couple », a dit la Dre Pascale Allotey, Directrice du Département Santé sexuelle et reproductive de l'OMS, appelant « à mettre l'accent sur la prévention et le soutien ciblé ».



ONU Femmes

Des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes défilent dans les rues de Bogota, en Colombie, pour réclamer la fin de la violence contre les femmes et les filles.

Des coups de pied au viol ou tentative de viol

Selon l’OMS, le mariage d’enfants (avant l’âge de 18 ans) accroît considérablement les risques, car les différences d’âge entre les conjoints créent des déséquilibres de pouvoir, une dépendance économique et un isolement social, ce qui augmente la probabilité de maltraitance.

Les actes de violence recensés dans l’enquête comprenaient les coups de pied ou de poing ainsi que tout acte sexuel non désiré, tel que le viol ou la tentative de viol. L’étude signale également les facteurs sociaux, économiques et culturels qui font augmenter les risques.

La violence au sein du couple peut avoir des effets catastrophiques sur la santé, la scolarité, les relations futures et l’avenir des jeunes. Du point de vue de la santé, elle augmente la probabilité de survenue de traumatismes, de dépression, de troubles anxieux, de grossesses non planifiées, d’infections sexuellement transmissibles et de nombreuses autres affections physiques et psychologiques.

Des taux élevés en Océanie et Afrique subsaharienne

D’une manière générale, les taux élevés de violence à l’égard des adolescentes sont le reflet d’inégalités extrêmement tenaces. Alors que la violence à l’égard des adolescentes est présente partout, les auteurs soulignent des différences significatives quant à la prévalence.

C’est en Océanie que les taux sont les plus élevés (47%). En Papouasie-Nouvelle-Guinée, 49 % des filles ont signalé des violences de la part d’un partenaire intime.

Autre région qui est une source de préoccupation répertoriée dans le rapport, c’est l’Afrique subsaharienne (40 %) où par exemple 42 % des ados ont signalé des violences dans un pays comme la République démocratique du Congo.

Les taux les plus bas ont été enregistrés en Europe et en Asie centrale, où respectivement 10 % et 11 % des filles ont signalé des incidents.

Il ressort de la nouvelle analyse que la violence à l’égard des adolescentes au sein du couple est plus fréquente dans les pays et les régions à revenu faible, dans les pays où il y a moins de filles dans l’enseignement secondaire et là où les filles ont juridiquement moins de droits de propriété et d’héritage que les hommes.



L'OMS affirme que les adolescentes sont les victimes de la violence du partenaire intime.

Forte corrélation entre la violence et les droits des femmes

Les données, ventilées par pays et par région, montrent une forte corrélation entre la violence et les droits des femmes, les États où les filles et les femmes ont un accès limité à l'éducation et où les lois sur l'héritage sont inégales affichant des niveaux de violence plus élevés.

L'étude souligne qu'il est urgent de renforcer les services de soutien et les mesures de prévention précoce adaptés aux adolescentes, tout en prenant des mesures pour améliorer l'autonomie et les droits des femmes et des filles. Il s'agit également de renforcer l'égalité pour les femmes et les filles.

« Il faut garantir l'éducation secondaire pour toutes les filles, garantir que les hommes et les femmes ont les mêmes droits de propriété et mettre fin aux pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants, qui sont souvent sous-tendues par les normes de genre inéquitables qui perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles », a fait valoir l'une des autrices de l'étude, la Dre Lynnmarie Sardinha.

Plus globalement, aucun pays n'est en voie d'atteindre l'objectif de développement durable consistant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles d'ici à 2030. Mettre fin au mariage d'enfants – qui concerne une fille sur cinq dans le monde – et élargir l'accès des filles à l'enseignement secondaire seront essentiels pour faire reculer la violence au sein du couple à l'égard des adolescentes, conclut l'OMS.

<https://news.un.org/fr/story/2024/07/1147481>

Posté le 7 mars 2025

À l’approche de la Journée internationale des droits des femmes, un nouveau rapport de l’UNICEF, de Plan International et d’ONU Femmes souligne les progrès réalisés, mais indique que les efforts restent insuffisants.

New York / Paris, le 7 mars 2025 – **Malgré les progrès considérables réalisés au cours des trois dernières décennies dans des domaines tels que l’éducation, des millions d’adolescentes dans le monde ne sont toujours pas scolarisées, mal préparées pour l’avenir, confrontées à des lacunes dans les services de santé essentiels et exposées à des pratiques préjudiciables telles que le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, la violence et les abus.**

Un nouveau rapport intitulé “[Girl Goals: What has changed for girls? Adolescent girls’ rights over 30 years](#)” – lancé par l’UNICEF, Plan International et ONU Femmes à l’approche de la Journée internationale des droits des femmes – examine comment la vie des adolescentes a changé au cours des 30 dernières années, depuis que le Programme d’action de Pékin a été approuvé par 189 gouvernements en 1995.

Les principaux faits du rapport sont les suivants :

Éducation, formation et compétences numériques

- **Bien que le nombre de filles non scolarisées ait diminué de 39 % au cours des 20 dernières années, 122 millions de filles dans le monde ne sont toujours pas scolarisées.** En Asie du Sud, les adolescentes âgées de 15 à 19 ans sont trois fois plus susceptibles que les garçons de ne pas être scolarisées, employées ou en formation.
- **Près de 4 adolescentes et jeunes femmes sur 10 dans le monde n’achèvent pas le deuxième cycle de l’enseignement secondaire,** les filles issues de milieux ruraux pauvres et de communautés marginalisées étant encore moins susceptibles de terminer leur scolarité.
- Alors que **le nombre d’adolescentes et de jeunes femmes analphabètes a presque diminué de moitié au cours des trois dernières décennies,** près de 50 millions d’entre elles sont encore aujourd’hui incapables de lire ou d’écrire une phrase simple.
- **Dans les pays à faible revenu, 9 adolescentes et jeunes femmes sur 10 n’ont pas accès à Internet,** alors que leurs homologues masculins ont deux fois plus de chances d’y avoir accès.

Violence basée sur le genre

- Dans le monde, **près d’une adolescente sur quatre ayant été mariée ou en couple a subi des violences conjugales,** et **50 millions de filles** en vie aujourd’hui ont subi des **violences sexuelles.**

- Plus d'un tiers des adolescentes et des adolescents âgés de 15 à 19 ans dans le monde considèrent qu'un mari a le droit de **frapper sa** femme dans certaines circonstances.

Pratiques préjudiciables

- **La pratique des mutilations génitales féminines est en déclin**, certains pays comme le Burkina Faso et le Liberia ont réussi à réduire de moitié le nombre de filles victimes de cette pratique au cours des 30 dernières années. Cependant, **le taux de déclin de cette pratique, à l'échelle mondiale, devrait être 27 fois plus rapide** si nous voulons atteindre l'objectif de son éradication d'ici 2030.
- Aujourd'hui, **les filles sont moins susceptibles de se marier avant l'âge de 18 ans qu'il y a 25 ans**. Pourtant, **une fille sur cinq dans le monde se marie encore pendant l'enfance**. Les progrès les plus importants ont été réalisés en Asie du Sud, mais l'Amérique latine et les Caraïbes n'ont observé aucun progrès au cours des 25 dernières années.

Santé et bien-être

- Au niveau mondial, le nombre d'adolescentes mettant au monde un enfant a diminué de près de moitié au cours des 30 dernières années. Pourtant, **près de 12 millions d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans devraient accoucher en 2025**. Parmi les adolescentes plus jeunes (âgées de 10 à 14 ans), pour lesquelles la grossesse représente un risque encore plus important, leur nombre est estimé à plus de 325 000.
- **Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont responsables d'environ un décès sur 23 chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans**, dans le monde.
- Au niveau mondial, **la proportion d'adolescentes en insuffisance pondérale âgées de 10 à 19 ans a légèrement diminué** au cours des trois dernières décennies, passant de 10 % à 8 %.

Recommandations

Le rapport souligne l'urgence d'une action mondiale pour révéler le potentiel considérable des adolescentes et propose les recommandations suivantes :

- **Faire entendre la voix des adolescentes et soutenir leur plaidoyer** pour influencer l'élaboration des politiques sur les questions qui affectent leur vie.
- **Se concentrer sur les domaines où les progrès ont stagné et qui constituent une priorité absolue pour les adolescentes elles-mêmes** – par exemple en comblant le fossé en matière d'éducation, de compétences et de formation pour les filles – tout en tenant compte des nouvelles tendances et orientations mondiales.
- **Utiliser des données probantes pour investir là où les lacunes sont les plus importantes et les plus pressantes pour les adolescentes**, en se concentrant sur des changements à grande échelle et des actions conjointes ciblées – en

mettant davantage l'accent sur l'autonomisation économique et en veillant à ce que les filles disposent des compétences, des atouts et des ressources dont elles ont besoin pour s'épanouir.

Citations

« Les adolescentes sont un puissant moteur de changement à l'échelle mondiale. En leur fournissant un soutien adéquat au bon moment, elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la transformation de notre monde » a déclaré **Catherine Russell, directrice générale de l'UNICEF**. « Les investissements dans des domaines essentiels tels que l'éducation, le développement de compétences, la protection et les services de santé et de nutrition de base peuvent permettre aux adolescentes du monde entier de réaliser leur plein potentiel et contribuer à l'essor des communautés et des pays ».

Kathleen Sherwin, directrice de la stratégie et de l'engagement de Plan International, a ajouté : « Grâce aux efforts acharnés déployés pour lutter contre les inégalités de genre, une fille a aujourd'hui beaucoup plus de chances d'aller à l'école qu'il y a trente ans, et beaucoup moins de risques de se marier ou de tomber enceinte avant l'âge de 18 ans. C'est une raison de se réjouir, bien que ces progrès soient fragiles, inégaux et constamment menacés. Chaque jour, trop de filles continuent d'être victimes de discrimination et de maltraitance, simplement parce qu'elles sont jeunes et de sexe féminin. Notre action en faveur de l'égalité des filles doit se poursuivre, et nous devons travailler en collaboration avec les filles, les femmes et leurs alliés dans le monde entier ».

« Un trop grand nombre d'adolescentes sont encore confrontées à la violence, à des difficultés d'accès à l'éducation et aux services de santé. Notre promesse de ne délaisser aucune d'entre elles nécessite une mobilisation urgente », a déclaré **Sima Bahous, directrice exécutive d'ONU Femmes**. « Nous avons parcouru un long chemin, mais il nous reste encore beaucoup à faire pour que le potentiel de chaque fille soit reconnu et protégé. L'autonomisation des adolescentes est l'investissement le plus évident que nous puissions faire en faveur d'un monde plus durable, plus équitable et où règne la paix ».

<https://www.unicef.fr/article/30-ans-de-progres-inegaux-pour-les-adolescentes/>

Rapport complet en anglais :

https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2025/03/Gender_report-Girl_Goals_11Mar25_WEB_MED.pdf

10 mars 2025

Mexico et al. Le 8 mars, la Journée internationale de la femme, est devenue de plus en plus importante en Amérique latine ces dernières années. Il est devenu un symbole de résistance aux inégalités structurelles, à la discrimination et à la violence que les femmes dans de nombreux pays souffrent d'Amérique latine. De la femme à l'exploitation économique – les sujets des manifestations sont aussi divers que les réalités sociales des femmes.

Dans de nombreux pays, la journée est appelée les organisations féministes comme une « frauenkampftag » internationale.

Un sujet central est la violence contre les femmes. Au Mexique, le pays ayant les taux féminins les plus élevés au monde, des milliers de femmes ont marché dans de nombreuses villes du pays. La capitale a atteint des dizaines de milliers de participants: un dossier historique à l'intérieur. Les manifestants appellent à de meilleures poursuites pénales des auteurs et aux changements profonds des structures sociales qui permettent une telle violence. La présidente Claudia Sheinbaum a annoncé dix actions concrètes pour renforcer davantage les droits des femmes. Les réformes constitutionnelles et juridiques qui ont déjà été décidées doivent être mises en œuvre. « Les femmes ont droit à une vie libre et épanouissante », a-t-elle déclaré, ajoutant que le gouvernement sert à l'assurer.

Des centaines de femmes costariennes ont marché à travers la capitale San José samedi, en particulier contre la violence domestique. Le nombre d'épouses assassinées par leurs partenaires augmente massivement, et cette année, onze féminicides ont déjà été comptés. « La Journée des femmes se déroule au Costa Rica dans la crise du pouvoir masculin », explique le journal La Nación.

Au Guatemala, la disparition des femmes a été principalement signalée sur les démos: selon les informations officielles, 276 appels d'urgence ont été déclenchés en janvier et février 2025 seulement. 60 des femmes qu'elles recherchent sont toujours considérées comme disparues. Les rues de la capitale et les différents départements étaient colorées vert et violet samedi. « Que les Machos tremblent », il sonnait à travers la capitale et certaines autres villes. Au Guatemala, le 8 mars se consacre toujours à la mémoire des victimes de l'incendie dans la maison des filles Hogar Seguro Virgen de la Asunción. De nombreuses filles qui ont été enfermées là-bas ont brûlé dans la nuit du 7 au 8 mars 2017. Lors des manifestations, le droit à l'avortement légal était également nécessaire, cela a conduit à des centaines de commentaires sur les réseaux sociaux en quelques heures, parfois aussi un rejet robuste.

Au Chili cette année, la militante environnementale Julia Chuñil, qui avait disparu depuis quatre mois, a été présentée sur des affiches depuis quatre mois. Le Chili est un pionnier du mouvement féministe de l'Amérique latine, les femmes ont joué un rôle important ici lors des manifestations contre le régime de Pinochet.

À Porto Rico, le sujet central de la grande démonstration et dans de nombreuses activités plus petites du pays a été la migration. La manifestation appelait à une

résistance à la résistance à la politique du président américain Donald Trump, qui est déjà mise en œuvre par les autorités fédérales de Porto Rico. Déjà environ deux cents migrants irréguliers: à l'intérieur a été arrêté pour expulsion. « Migrant: à l'intérieur, Porto Rico et les États-Unis sont criminalisés », a déclaré un organisateur.

Comme le 8 mars, la capitale de l'Argentine Buenos Aires et de nombreuses autres villes de l'État de Lila ont tourné – des milliers de femmes ont défilé de serviettes pourpre. Cette année, la manifestation a eu lieu dans le contexte du démantèlement de la politique de l'égalité et de la diversité par le gouvernement de Javier Milei. La mobilisation était sous la devise: « transféministe international, anti-raciste, anti-fasciste, anti-patriarcal et anti-capitaliste ».

La présidente péruvienne Dina Boluarte a appelé les femmes à travailler avec leur voix, leur travail et leurs efforts pour l'égalité, la liberté, la démocratie et un pays riche, développé et uni. Elle n'est pas entrée dans le projet officiel pour fusionner le ministère des Affaires féminines avec un autre département. Au cours de la journée, des milliers de femmes ont démontré que le respect de leurs droits et réalisations, qu'ils voient menacés par une offensive conservatrice. Le soir, la police a empêché la manifestation par la force d'entrer dans le centre de San Martín à Lima. L'endroit a été fermé pour les manifestations par le maire droit Rafael López-Maliaga.

La première femme présidente de l'histoire du Honduras, Xiomara Castro, a félicité toutes les femmes qui résistent et se battent courageusement pour leurs droits: « Nous sommes le cœur de nos communautés, l'âme de nos familles, la force de nos nations. Les femmes qui résistent qui se battent, nous honorons leur courage ».

Au Nicaragua, un groupe de femmes députés de l'Assemblée nationale a souligné le rôle des femmes dans la défense de la souveraineté nationale, la lutte pour leurs droits, leur respect et leur dignité.

En République dominicaine, le président Luis Abinzer a décerné la médaille du mérite à 16 femmes à l'occasion de la Journée des femmes, qui avait souligné par leur contribution au changement du pays.

Le président vénézuélien Nicolás Maduro Moros a inauguré un chemin commémoratif pour les héroïnes de l'indépendance à Los Próceres pour honorer « toutes les femmes qui ont donné leur vie pour la liberté, l'égalité et l'indépendance de Patria Grande ». Lors de l'événement de cérémonie, il a également annoncé la création de l'école internationale pour les femmes en gestion Nora Castañeda. Ce centre de formation sera un lieu mondial pour renforcer le rôle des femmes et reprendre les bureaux politiques et vise à former les femmes à construire un avenir juste.

Des manifestations de masse paisibles, bruyantes et colorées ont également eu lieu en Colombie, au Brésil et en Équateur. Une tendance particulièrement remarquable ces dernières années est l'influence croissante de la jeune génération sur les mouvements féministes. La « Generation Feminista » nécessite non seulement des droits égaux et des paiements égaux, mais aussi le droit à l'auto-détermination de votre propre corps.

<https://www.democratienuouvelle.ca/journee-des-femmes-en-amerique-latine-solidarite-et-resistance/23279/>

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, ONU Femmes appelle le monde entier à défendre les droits, l'autonomisation et l'égalité pour TOUTES les femmes et les filles

6 mars 2025

Partout dans le monde, les droits des femmes et des filles font l'objet de menaces grandissantes sans précédent : discrimination croissante, protection juridique faible, diminution des ressources financières allouées aux programmes et institutions consacrés au soutien et à la protection des femmes.

Le dernier rapport d'ONU Femmes « [Le point sur le droit des femmes, 30 ans après Beijing](#) », publié en amont de la 50^e Journée internationale des femmes des Nations Unies ce 8 mars, montre qu'en 2024, près d'un quart des gouvernements du monde entier faisaient état d'un recul des droits des femmes.

En dépit de progrès notables, seuls 87 pays ont déjà été dirigés par une femme, et une femme ou une fille est tuée toutes les 10 minutes par un partenaire ou un membre de sa propre famille. Le numérique et l'intelligence artificielle propagent des stéréotypes néfastes, tandis que la fracture numérique entre les sexes restreint les perspectives offertes aux femmes.

Au cours des 10 dernières années, une augmentation alarmante de 50 % du nombre de femmes vivant en situation de conflit a été observée à l'échelle mondiale. Les défenseuses des droits des femmes sont confrontées à un harcèlement quotidien, à des attaques personnelles, certaines mortelles. Qu'il s'agisse de la pandémie de COVID-19, du dérèglement climatique ou de la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants, les crises mondiales récentes ne font qu'intensifier l'urgence d'une réponse.

« Lorsque les femmes et les filles peuvent s'épanouir, la communauté entière s'enrichit. Pourtant, à l'échelle mondiale, les droits fondamentaux des femmes sont attaqués. Au lieu d'une généralisation de l'égalité des droits, nous assistons à une généralisation de la misogynie. Ensemble, nous devons faire front pour que les droits humains, l'égalité et l'autonomisation puissent devenir une réalité pour toutes les femmes et les filles, pour tout le monde, partout, » a déclaré Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU.

« ONU Femmes s'engage à faire en sorte que TOUTES les femmes et les filles, partout, puissent jouir pleinement de leurs droits et de leurs libertés, » a affirmé la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Sima Bahous. « Des enjeux complexes font obstacle à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, mais nous restons fermes, déterminé.e.s à aller de l'avant, avec ambition. Les femmes et les filles réclament un changement, et elles ne méritent rien de moins. »

L'année 2025 marque 30 ans de progrès depuis la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la feuille de route la plus visionnaire sur les droits des femmes. Le rapport intitulé « Le point sur le droit des femmes, 30 ans après Beijing », qui s'appuie sur les observations adressées au Secrétaire général des Nations Unies par 159 pays, montre

les progrès qu'il convient de reconnaître : depuis 1995, la parité est atteinte dans l'éducation des filles et la mortalité maternelle a chuté d'un tiers. La représentation des femmes au sein des parlements a plus que doublé et les pays continuent d'abroger les lois discriminatoires, comme en attestent les 1 531 réformes juridiques entérinées entre 1995 et 2024 dans 189 pays et territoires. Force est de constater que lorsque les droits des femmes sont pleinement respectés dans leurs pays, ce sont les familles, les communautés et les économies entières qui prospèrent.

Pourtant, des efforts importants restent encore à faire pour parvenir à l'égalité des sexes et nous rapprocher du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi le rapport d'aujourd'hui s'accompagne également du nouveau Programme d'action Beijing+30 : il s'agit d'une feuille de route courageuse pour mener à bien nos travaux inachevés en nous concentrant sur les axes suivants :

1. Une révolution numérique pour toutes les femmes et les filles : Nous devons assurer l'égalité d'accès aux technologies, donner aux femmes et aux filles les moyens de devenir des cheffes de file dans les domaines de l'IA et de l'innovation numérique, et garantir leur sécurité et leur vie privée en ligne.
2. Élimination de la pauvreté : Nous devons investir dans une protection sociale complète, une couverture sanitaire universelle, l'éducation et des services de soins solides pour que les femmes et les filles puissent s'épanouir et créer des millions d'emplois verts et décents.
3. Zéro violence : Les pays doivent adopter et mettre en œuvre une législation pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, sous toutes ses formes. Pour cela, il leur faut des plans dotés de ressources suffisantes qui prévoient un soutien aux organisations communautaires présentes sur le front des interventions et de la prévention.
4. Pouvoir de décision plein et égal : Des mesures temporaires spéciales, telles que des quotas femmes-hommes, ont prouvé leur efficacité pour accroître rapidement la participation des femmes.
5. Paix et sécurité : Il est essentiel de financer pleinement les plans nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité et sur l'aide humanitaire tenant compte du genre. Les organisations de femmes sur le terrain, si souvent en première ligne face aux crises, doivent recevoir un financement dédié et soutenu pour bâtir une paix durable.
6. Justice climatique : Nous devons donner la priorité aux droits des femmes et des filles dans l'adaptation au changement climatique, inscrire leur leadership et leurs connaissances au centre des interventions et veiller à ce qu'elles bénéficient de la création d'emplois verts.

Le meilleur moyen de garantir le succès, aujourd'hui et demain, de chacune de ces six actions consiste à placer les jeunes femmes et les filles au cœur de nos efforts. Ces six actions plus une ont le potentiel de galvaniser des progrès sur les droits des femmes et de nous remettre sur la bonne voie pour 2030.

La commémoration de Beijing+30 et la Commission de la condition de la femme (CSW69) à venir sont autant d'occasions à ne pas manquer d'inscrire ce programme d'action dans les politiques nationales, les stratégies régionales et les accords mondiaux.

En cette année charnière pour les femmes et les filles, qui est aussi une année de recul et de crises comme nulle autre, faisons avancer les droits des femmes pour créer un monde où toutes les femmes et les filles jouissent des mêmes droits et des mêmes chances. Nous pouvons être la première génération à pouvoir vivre dans un monde égalitaire.

<https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/communique-de-presse/2025/03/un-pays-sur-quatre-fait-etat-dun-recul-des-droits-des-femmes-en-2024>

Lisez le rapport d'ONU Femmes en anglais :

<https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2025/03/womens-rights-in-review-30-years-after-beijing>

Les droits des femmes en 2025 : l'espoir, la résilience et la lutte contre les réactions hostiles

18 février 2025

Le Réseau Cantadora en Colombie est un groupe de chanteuses qui utilisent la musique traditionnelle afro-colombienne afin de mobiliser les jeunes pour la consolidation de la paix. Photo : ONU Femmes/Ryan Brown.

Cette année marque le 30e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing – un accord international audacieux sur les droits des femmes que les gouvernements ont adopté en 1995, et dont les ambitions n'ont toujours pas été concrétisées. Lors de l'examen de l'avancement de cet accord, 24 % des pays[i] ont indiqué que l'opposition à l'égalité des sexes a compromis la mise en œuvre des engagements en faveur de l'égalité, des droits et de la protection de toutes les femmes et les filles.

L'insécurité, les crises et l'érosion de la démocratie ont créé des réactions hostiles aux droits des femmes. [Près de trois quarts de la population mondiale vit sous un régime autocratique](#) qui a restreint ses droits et ses libertés et, en 2022, [plus de 600 millions de femmes et de filles vivaient dans des pays touchés par des conflits](#).



« L'espoir est un acte radical. »

—*Jaha Dukureh*

Journée internationale des femmes de 2025 : les féministes à propos de ce qui les pousse à persévérer

L'opposition aux droits humains des femmes n'est pas un phénomène nouveau. Chaque victoire obtenue de haute lutte – du droit de vote au droit d'exercer un travail rémunéré,

en passant par l'égalité des chances et le droit de vivre sans violence – est le résultat de combats menés par des féministes depuis des temps immémoriaux.

ONU Femmes s'est entretenue avec des féministes et des activistes du monde entier sur ce qui leur donne de l'espoir aujourd'hui et sur ce que signifie la résilience. Il ressort clairement de leurs réponses que leur foi dans les droits des femmes, les progrès et l'égalité des sexes est indéfectible.

Les femmes et les filles n'attendront pas trente années de plus pour jouir de l'égalité des droits.



« Aussi complexe que la situation puisse paraître, aussi difficile que soit ce moment, nous sommes là parce que nous sommes en train de gagner. »

—*Tarana Burke*

Comprendre l'hostilité contre les droits des femmes

« L'opposition à l'égalité des sexes découle souvent de la peur – la peur de perdre le pouvoir, les privilèges et le contrôle », déclare **Jaha Dukureh**, survivante, militante et ambassadrice régionale d'ONU Femmes pour l'Afrique.

« Face au nombre croissant de femmes, de survivantes et de groupes marginalisés qui appellent à l'égalité et remettent en cause les systèmes d'oppression en place depuis trop longtemps, ceux qui bénéficient du statu quo se sentent menacés. Les réseaux sociaux ont amplifié à la fois les progrès et les réactions hostiles... Quand les systèmes sont remis en cause, ils se défendent avec d'autant plus de ferveur – mais cela signifie que nous avons un impact. »



« Ces réactions hostiles indiquent que nous progressons. Les voix des femmes se font de plus en plus fortes. »

—*Samira Rashwan*

« Nos droits ne sont pas négociables et ne reposent pas sur un débat idéologique », a affirmé **Phatteeya Yongsanguanchai**, une militante pour le climat thaïlandaise de 19 ans qui se fait appeler **Grace**.

« Souvent, les gens considèrent que le changement climatique n'a aucun lien avec le genre. Mais ce sont les femmes et les filles marginalisées dans les zones rurales qui en portent le plus lourd fardeau et sont les plus négligées. »

« La plus grande menace pour nous est l'emprise tentaculaire du patriarcat. » – **Tarana Burke**

Pour **Lúcia Xavier**, « la violence est la principale menace, et elle repose sur le racisme. »

« Cette violence ne menace pas seulement notre vie, elle menace aussi celle des générations futures. Elle nous empêche d'imaginer et de rêver à d'autres vies. »

Mme Xavier est une militante féministe antiraciste, et cofondatrice et coordonnatrice générale de l'ONG brésilienne Criola.

L'espoir naît des progrès et de l'action

« Aussi complexe que la situation puisse paraître, aussi difficile que soit ce moment, nous sommes là parce que nous sommes en train de gagner », estime **Tarana Burke**, militante, auteure et fondatrice du mouvement #MeToo.

« J'ai de l'espoir quand je nous vois continuer à franchir ces étapes et vraiment nous concentrer sur notre objectif. »

« Sans espoir, il n’y a pas d’action. » — Jaha Dukureh



« Les femmes comptent, dans tous les domaines. »

—*Leymah Gbowee*

« L'heure n'est pas au désespoir, nous devons nous lever, prendre la parole et nous montrer ! Personne ne le fera mieux que nous (les femmes), » – déclare **Leymah Gbowee**, lauréate du prix Nobel de la paix, activiste libérienne pour la paix, travailleuse sociale et défenseuse des droits des femmes.

« Toutes les personnes qui ont survécu de l'époque de l'esclavage jusqu'à aujourd'hui, et qui sont encore debout, ont la capacité de continuer à faire pression pour que les choses changent. Ce qui m'inspire et me donne de l'espoir, c'est le militantisme des femmes », déclare **Lucia Xavier**.

« Si nous perdions espoir, nous n'avancerions pas. Nous reculerions. » – Samira Rashwan

« Sans espoir, il n’y a pas d’action. L’espoir n’est pas passif – c’est un acte radical », rappelle **Jaha Dukureh**. « Il nous pousse à continuer de lutter, de rêver et de croire dans un avenir meilleur, même quand les obstacles semblent insurmontables. »



« Ne sous-estimez jamais le pouvoir de votre voix et du soutien que vous apportez aux autres. »

—*Aly Raisman*

Comment les militantes affrontent l'épuisement ou l'hostilité

« Je fais de mon mieux pour transformer mes inquiétudes et ma peur en actions, tout en reconnaissant également qu'il est naturel d'avoir peur et de se sentir triste », confie **Aly Raisman**, médaillée d'or olympique, ancienne gymnaste américaine, auteure et militante.

« Mon conseil pour les jeunes féministes est celui-ci : souvenez-vous que l'on ne peut pas donner ce que l'on n'a pas. » – **Jaha Dukureh**

« Il y a eu des moments où je me suis sentie accablée... Ce qui m'aide, c'est de me souvenir de mes motivations – les femmes et les filles pour lesquelles je lutte, notamment la jeune femme que j'étais et ma fille Khadija », partage **Jaha Dukureh**.

« Je me suis également appuyée sur ma communauté. Le fait d'échanger avec d'autres activistes, de m'accorder des pauses quand c'est nécessaire et de me rappeler que le changement est un marathon, pas un sprint, me permet de garder les pieds sur terre. »



« J'ai trouvé de l'espoir dans le fait d'appartenir à une vaste communauté. »

—*Grace*

« On ne peut pas consacrer sa vie à ce travail sans savoir que l'on passera par des périodes d'émotions intenses, y compris le désespoir », prévient **Tarana Burke**.

« Suivez votre cœur, et soyez à l'écoute de vos besoins. Pour certaines personnes, le désespoir peut être un moteur. Si vous vous reconnaissez, alors procédez ainsi. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Ce qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'on est en proie au désespoir et à l'épuisement, c'est que chaque aspect compte, y compris votre propre bien-être. »

« Les progrès ne se mesurent pas uniquement en termes de grands changements politiques... mais aussi de petites victoires. » – Jaha Dukureh

Comment soutenir les droits des femmes aujourd'hui

Nous avons demandé à des activistes du monde entier des conseils sur la manière de soutenir les droits des femmes aujourd'hui. Voici leurs réponses :

- Informez-vous sur ces questions.
- Faites des dons aux organisations locales et aux mouvements de femmes pour combler leurs déficits de financements.
- Apportez votre pierre à l'édifice en contribuant à prévenir la violence contre les femmes et les enfants, aidez les personnes à obtenir les outils et les connaissances dont elles ont besoin pour pouvoir identifier des situations dangereuses et agir.
- Amplifiez les voix des femmes et des groupes marginalisés.
- Demandez des comptes aux dirigeants.
- Écoutez les expériences des femmes et des filles et croyez-les.



Crédits photo par ordre d'apparition :

- Jaha Dukureh, Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes pour l'Afrique, s'exprime au Liberia le 21 novembre 2022. Photo : ONU Femmes/Nurudeen Sanni.
- Tarana J. Burke, Directrice visionnaire de Me Too International, lors de la réunion de haut niveau marquant le 25^e anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, tenue au siège des Nations Unies à New York, le lundi 25 novembre 2024. Photo : ONU Femmes/Jennifer Graylock.
- Samira Rashwan intervenant lors d'un événement. Photo : Avec l'aimable autorisation de Samira Rashwan.
- Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix, militante libérienne pour la paix, travailleuse sociale et défenseuse des droits des femmes. Photo : ONU Femmes/Ryan Brown.
- Jaha Dukureh, Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes pour l'Afrique, prend la parole lors de l'événement "Pratiques prometteuses pour prévenir la violence en ligne contre les femmes dans la vie publique et politique", organisé au siège d'ONU Femmes le 25 septembre 2024. Photo : ONU Femmes/Ryan Brown
- Aly Raisman, médaillée d'or olympique, gymnaste américaine retraitée, autrice et militante. Photo : Aerie.
- Phatteeya (Grace) Yongsanguanchai, militante pour le climat originaire de Thaïlande, s'exprime lors de la commémoration des Nations Unies de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le mercredi 22 novembre 2023. Photo : ONU Femmes/Ryan Brown.
- Une mère et sa fille manifestent pour les droits des femmes au Kenya, novembre 2024. Photo : William Kane Olwit.

<https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/reportage/2025/02/les-droits-des-femmes-en-2025-lespoir-la-resilience-et-la-lutte-contre-les-reactions-hostiles>

Publié le : 21/03/2024 - 07:06

La Chine a lancé, mardi 19 mars, une opération spéciale de lutte contre la traite des femmes et des enfants. Cette campagne sera menée à l'échelle nationale, jusqu'à la fin 2024. La traite et l'exploitation des êtres humains est la troisième activité illégale la plus lucrative au monde, d'après l'ONU. Ce phénomène global persiste en Chine dans un contexte bien particulier.



Une femme tient des fleurs à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2022, à Pékin. La colère soutenue et palpable suscitée en Chine par le cas d'une mère de huit enfants retrouvée enchaînée dans un hangar a incité le gouvernement à réagir avec une fermeté inhabituelle à la traite des êtres humains lors de la session annuelle de l'assemblée législative chinoise, qui n'a qu'un pouvoir discrétionnaire. © AP - Ng Han Guan

Tentative d'éradication du fléau, plusieurs précédents

La dernière fois que les autorités chinoises ont tenté de s'attaquer à la traite des êtres humains, en particulier des **femmes** et des enfants, c'était en 2022. Le ministère de la Sécurité publique avait dû réagir en urgence à la suite d'un fait divers qui avait bouleversé le pays. La vidéo d'une femme enchaînée au cou, blottie dans une grange dans la province du Jiangsu à l'est, avait fait le tour du monde. Il s'est avéré que cette femme avait été victime de trafic, enlevée puis vendue à un homme avec lequel elle avait eu huit enfants. L'homme avait ensuite été condamné à neuf ans de prison pour maltraitance et séquestration. Mais les images avaient provoqué une onde de choc qui avait contraint certains médias officiels à reconnaître que la « vente de femmes » était une réalité.

La politique de l'enfant unique

Imposée pendant près de quarante ans, cette mesure est à l'origine d'un déséquilibre démographique majeur. Lancée en 1979, la limitation des naissances à un seul enfant

par couple a pris fin en 2015. Mais les conséquences sur l'équilibre homme/femme sont désastreuses. La Chine compte, selon un recensement de 2020, 35 millions d'hommes de plus que de femmes.

Deng Xiaoping souhaitait à l'époque privilégier le développement économique. La limitation des naissances a eu pour effet, dans un pays patriarcal comme la Chine, de faire exploser les avortements sélectifs et les abandons d'enfants et, par effet domino, les trafics de femmes et d'enfants. Les réseaux criminels agissent entre les provinces chinoises où les déséquilibres homme/femme varient de 106 à plus de 126 hommes pour 100 femmes, mais aussi entre la Chine et de nombreux pays de la région.

Trafics internes et transfrontaliers

Lors des précédentes tentatives, les législateurs avaient préconisé des sanctions plus lourdes contre les trafiquants et leurs complices, que la « vente » et l'achat des victimes soient considérés comme un même délit et enfin de porter les peines de 5 à 20 ans de prison. Ces mesures ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés.

Dans les faits, il n'existe pas de chiffres précis, les disparitions d'enfants sont estimées entre plusieurs dizaines et plusieurs centaines de milliers par an. Des études ont démontré, par exemple, que la majorité des abandons concernaient des filles et la majorité des enlèvements des garçons. En 2021, la police chinoise avait annoncé avoir retrouvé près de 11 000 enfants disparus ou enlevés qui avaient pu rentrer chez eux.

Pour les femmes, aucune donnée précise, mais la presse asiatique rapporte régulièrement des cas de rapatriement de victimes au Laos, au Cambodge ou encore plus récemment aux Philippines, où on a découvert un trafic de vente d'épouses par correspondance, dans lequel était impliquée la mafia chinoise.

Ne pas tomber sous l'emprise des trafiquants

Les trafiquants transfrontaliers opèrent également en Birmanie, en proie à la guerre civile, des centaines de femmes auraient ainsi été victimes de mariage forcé. Le phénomène se développe aussi entre la Chine et la Corée du Nord, le Népal, l'Indonésie et le Pakistan.

Les organisations préconisent, entre autres, des campagnes de sensibilisation auprès des femmes vulnérables et pauvres de ces pays pour démystifier l'image de l'eldorado économique chinois, leur faire prendre conscience des risques encourus pour qu'elles ne tombent pas sous l'emprise des trafiquants.

Par : [Jelena Tomic Suivre](#)

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/%C3%A0-la-une-en-asie/20240321-traite-des-femmes-et-des-enfants-un-fl%C3%A9au-toujours-d-actualit%C3%A9-en-chine>

En Afghanistan, le régime taliban réduit désormais les femmes au silence

Asie-Pacifique

Les libertés des femmes afghanes continuent de s'éroder sous le régime des Taliban, trois ans après le retour de ces derniers au pouvoir. Dernière mesure en date : le ministre de la Vertu interdit désormais aux femmes de réciter le Coran à voix haute, même entre elles, soulevant des interrogations sur l'avenir de toute forme de communication entre femmes dans le pays.

Publié le : 30/10/2024 - 19:56

[Anaelle Jonah](#)



Des femmes afghanes attendent de recevoir de l'argent dans un point de distribution d'argent organisé par le Programme alimentaire mondial, à Kaboul, en Afghanistan, le 20 novembre 2021. © Petros Giannakouris, AP

Sans visage et maintenant sans voix. [Trois ans après le retour au pouvoir des Taliban](#), les droits des femmes afghanes continuent de régresser.

La semaine dernière, Mohammad Khalid Hanafi, ministre taliban chargé de la Propagation de la vertu et de la Prévention du vice, a ainsi déclaré la semaine dernière que les femmes [devaient s'abstenir de réciter le Coran à voix haute en présence d'autres femmes](#), selon Amu TV, une chaîne d'information afghane établie aux États-Unis. Son discours, décousu et désordonné, se prête difficilement à l'interprétation.

"Si une femme n'est pas autorisée à prononcer le 'takbir' [la prière "Allahu Akbar prononcée lorsqu'on s'incline, NDLR], comment pourrait-elle être autorisée à chanter ?", a-t-il déclaré dans des propos rapportés samedi 26 octobre.

"Quand une femme adulte prie, si une autre femme passe à côté d'elle, elle ne doit pas parler trop fort pour ne pas être entendue. [...] Comment les femmes pourraient-elles chanter si elles ne sont pas autorisées à entendre les voix des autres femmes pendant la prière ?", a-t-il ajouté [d'après le média britannique The Telegraph](#).

Le ministre a précisé que l'application de ces règles serait progressive. En raison d'une récente interdiction de représenter des êtres vivants à la télévision, humains comme animaux, l'annonce a été faite par le biais d'un enregistrement vocal au lieu d'être diffusé à la télévision.

Des restrictions croissantes

Arrivés au pouvoir en [Afghanistan](#) pour la première fois en 1996, les Taliban en ont été délogés en 2001 par l'intervention militaire de l'Otan. Après deux décennies de conflit et d'occupation du pays par les forces américaines, les Taliban ont fini par reprendre le contrôle de l'intégralité du territoire, imposant progressivement des restrictions strictes aux femmes.

Depuis août, les femmes afghanes [n'étaient déjà plus autorisées à chanter ou lire à voix haute en public](#). Si elles peuvent quitter leur domicile, elles ont l'obligation de couvrir leur visage avec un masque et veiller à ne pas être entendues, au risque d'encourir la prison.

Les contours de cette nouvelle règle sont flous et on ignore quelles en seraient ses conséquences. Amu TV a recueilli le témoignage de Samira, une sage-femme de Hérat, dans l'ouest de l'Afghanistan, qui fait partie des dernières femmes autorisées à travailler en dehors de leur domicile. Elle témoigne que la surveillance des Taliban s'est intensifiée : "Ils ne nous autorisent même pas à parler aux postes de contrôle lorsque nous nous rendons au travail. Et dans les cliniques, on nous dit de ne pas discuter de questions médicales avec les hommes de notre famille".

"Violences systémiques"

Samira Hamidi, chargée de campagne pour l'[Asie](#) du Sud à Amnesty International, estime qu'une telle interdiction pourrait empêcher à terme toute communication verbale entre femmes. "C'est une continuation de la violence systémique contre les femmes et les filles, un moyen supplémentaire de restreindre leur capacité à interagir entre elles".

Selon elle, même des actes simples, qui permettent une connexion et une solidarité entre femmes, comme celui de réciter le Coran en groupe, peuvent être perçus par les Taliban comme des menaces. "Au-delà de la récitation du Coran, les femmes continuent de se parler, de manifester, de communiquer sur les réseaux sociaux. Les Taliban peuvent craindre que ce qu'ils font ne fonctionne pas".

À la suite de la déclaration de Mohammad Khalid Hanafi, de nombreuses militantes afghanes ont pris la parole pour partager leur consternation. La journaliste Lina Rozbih a exprimé son indignation sur le réseau social X : "Après avoir interdit aux femmes de s'exprimer en public, le ministère taliban du Vice et de la Vertu leur interdit maintenant de se parler. Les mots me manquent pour exprimer ma rage et mon dégoût face aux mauvais traitements infligés aux femmes par les Taliban. Le monde doit agir ! Aidez les millions de femmes afghanes sans voix et sans défense."

"Cela dépasse la misogynie. Cela illustre un niveau extrême de contrôle et d'absurdité", a réagi pour sa part l'ancienne diplomate afghane Nazifa Haqqal [auprès du quotidien britannique The Independent](#)

Une règle difficilement applicable

Si cette nouvelle interdiction est préoccupante, Hamidi la juge irréaliste et difficilement applicable. "Ce n'est pas pratique. Comment pourraient-ils surveiller chaque femme chez elle ? Espérons qu'ils n'iront pas jusqu'à entrer dans les domiciles et à interdire aux femmes de s'adresser la parole chez elles. C'est une déclaration absurde".

L'objectif des Taliban est "d'étouffer les femmes, mais elles ne seront pas réduites au silence", malgré la répression croissante qui pèse sur elles, a promis mercredi la militante afghane Zubaida Akbar sur X.

Pour illustrer cette résistance, elle a partagé une vidéo d'une femme entonnant un chant dans les rues de Kaboul en août dernier. Les passants, silencieux, croisent son chemin sans réagir, laissant planer le doute sur leur indifférence ou leur soutien. La scène illustre la résilience et le courage des femmes afghanes, qui s'efforcent toujours de faire entendre leur voix.

<https://www.france24.com/fr/asie-pacifique/20241030-en-afghanistan-le-r%C3%A9gime-taliban-r%C3%A9duit-d%C3%A9sormais-les-femmes-au-silence>

Des féministes d'Asie centrale se sont rassemblées pour la journée du 8 mars

Dans la capitale kirghize, des centaines de personnes se sont réunies pour une marche à l'occasion de la journée mondiale des droits des femmes. Cependant, au Kazakhstan, les autorités ont interdit un rassemblement et procédé à des arrestations de militantes féministes.

12 mars 2025



La marche du 8 mars 2025 à Bichkek. Photo : 24.kg.

Dans la capitale kirghize, des centaines de personnes se sont réunies pour une marche à l'occasion de la journée mondiale des droits des femmes. Cependant, au Kazakhstan, les autorités ont interdit un rassemblement et procédé à des arrestations de militantes féministes.

En cette journée du 8 mars, une marche pacifique pour les droits des femmes s'est tenue à Bichkek. Elle a été organisée par des militantes de l'association locale [Initiatives Féministes de Bichkek](#), d'après [Radio Azattyk](#), la branche kirghize du média américain Radio Free Europe.

La marche a commencé à midi devant l'ancien bâtiment du ministère des Affaires étrangères, près de la [Vieille Place](#). Elle s'est poursuivie pendant une heure jusqu'au parc Maxime Gorki.

Les organisatrices ont noté que le 8 mars était la journée de solidarité pour toutes les femmes, qu'elles travaillent à domicile, au bureau ou en usine, pour défendre leurs droits sociaux, économiques et politiques.

Parmi leurs revendications, elles exigent la sécurité des femmes sur le lieu de travail, à la maison et dans le reste de la société. Il a aussi été demandé que les pères soient légalement responsables de leurs enfants après un divorce, d'après les informations du média kirghiz [Kaktus](#).

« Pas de droits, pas de progrès »

Selon plusieurs sources, entre 300 et 500 personnes ont participé à la marche. D'après la police locale, le nombre est [estimé](#) à plus de 150.

Différents slogans ont été scandés durant la manifestation. Les pancartes affirmaient : « *Les femmes continuent d'être tuées* », « *Nous avons besoin de sécurité, pas de fleurs* », « *L'avortement est une décision personnelle, pas un débat juridique* », « *Une fille soutient une autre fille* », ou encore, « *Pas de droits, pas de progrès* ».

D'autre part, un hymne en l'honneur des droits des femmes a été chanté, relate [Kaktus](#). Selon le service de presse de la police de Bichkek, près d'une centaine de policiers ont été déployés afin d'assurer l'ordre public et la sécurité des participants et participantes.

L'inefficacité du système dénoncée

Pendant l'événement, Roza Jekchenova, la mère d'Aïjan Alykoulouva, une jeune fille tuée brutalement par son conjoint en février 2024, [a pris la parole](#). Elle a souligné l'importance de cet événement en raison de la montée des violences envers les femmes et les décisions de justice jugées injustes dans ce type d'affaire. « *Dans le monde d'aujourd'hui, les femmes sont plus fortes que les hommes et agissent plus, mais malgré cela, elles subissent des pressions et de la discrimination* », a-t-elle déclaré.

Sa fille parlait cinq langues et a travaillé à l'étranger pendant de nombreuses années, envoyant de l'argent au pays.

Envie de participer à Novastan ? Nous sommes toujours à la recherche de personnes motivées pour nous aider à la rédaction, l'organisation d'événements ou pour notre association. [Et si c'était toi ?](#)

Interrogée par le média [24.kg](#), l'ex-médiatrice du Kirghizstan, Atyr Abdrakhmatova, également présente lors de cette marche, a affirmé que grâce à celle-ci, les femmes et les filles disposent d'une plate-forme pour traiter les problèmes de discriminations de genre et les faits de violence.

« *La violence touche déjà presque toutes les familles. Dans chaque famille, une fille ou un enfant en a souffert. Il y a une compréhension du problème et une atténuation des réactions agressives à notre marche. Même les forces de l'ordre disent qu'ils se sont trouvés dans de telles situations et qu'ils ne pouvaient pas protéger. Ils comprennent déjà qu'en fait, le système ne protège aucun d'entre nous, malheureusement. [...] Toutes les filles du Kirghizstan devraient être protégées. Aborder le sujet, parler, ne pas se taire, ce n'est pas une honte. Chaque fille et chaque femme doit comprendre que personne n'a de droits sur son corps et son âme* », selon ses mots.

Un programme d'Etat pour le leadership féminin

La marche pacifique s'est terminée par l'hymne kirghiz. Aucun trouble à l'ordre public n'a été constaté.

La veille de l'événement, le président [Sadyr Japarov](#) a [adressé](#) un message de félicitations à la gent féminine pour la journée du 8 mars, notant leur rôle important dans la société et exprimant sa gratitude pour leur contribution au développement du

pays. Il a déclaré : « *Le Kirghizstan adhère fermement aux principes de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, qui est la clé du développement durable du pays.* »

Le chef de l'Etat a fait savoir que le pays mettait en œuvre un programme national visant à promouvoir le leadership des femmes jusqu'en 2030, afin d'assurer la participation active des femmes à l'économie et à la vie publique, ainsi qu'à développer leur potentiel et à renforcer leur indépendance financière.

Il a également rappelé que cette année, le Kirghizstan célèbre le centenaire du mouvement des femmes, qui constitue une étape importante dans la reconnaissance des réalisations des femmes kirghizes dans divers domaines. « *Votre gentillesse, votre attention, votre sagesse et votre clairvoyance constituent une base solide pour la stabilité et la prospérité du Kirghizstan. Eduquer les générations futures, préparer les jeunes aux épreuves de la vie, préserver les traditions des ancêtres – tout cela est possible grâce à votre excellent travail* », a-t-il dit.

Une recrudescence des violences domestiques l'année dernière

Le ministère kirghiz de l'Intérieur a [rapporté](#) que sur les dix premiers mois de 2024, 14 293 cas de violences domestiques ont été enregistrés dans le pays, soit 37,2 % de plus qu'en 2023.

La médiatrice Jamilya Jamanbaïeva a [noté](#) que, bien que le Kirghizstan ait été l'un des premiers pays d'Asie centrale à adopter une loi sur la protection contre les violences domestiques en 2003, le nombre de cas n'a fait qu'augmenter ces dernières années.

D'autre part, le bureau du procureur général a signalé qu'au cours des deux dernières années et demie, 34 femmes sont mortes au Kirghizstan des suites de violences domestiques, selon des informations obtenues par [Radio Azattyk](#).

Une manifestation interdite au Kazakhstan

Du côté du Kazakhstan, mi-janvier, la mairie d'Almaty a [refusé](#) d'autoriser un groupe de militantes féministes à organiser un rassemblement pour le 8 mars. Dans leur réponse, les autorités municipales ont évoqué une « *menace à l'ordre public* », sans donner de précisions.

Sur [Instagram](#), les organisatrices ont déclaré qu'elles envisageaient de faire appel de la décision. Selon elles, il s'agit de la 15ème tentative d'organiser un rassemblement et une marche.

L'année dernière, le bureau du maire d'Almaty a déjà refusé un rassemblement et une marche pour le 8 mars sur le thème « *Liberté et sécurité des femmes kazakhes* », avec un motif similaire, selon le média kazakh [Vlast](#). Interrogé par ce dernier, la mairie a [rapporté](#) qu'au cours des actions, les organisatrices et les participants « *se sont écartés à plusieurs reprises des thèmes déclarés et, dans leurs discours, y ont substitué d'autres concepts.* »

La mairie a affirmé avoir reçu une vingtaine d'appels avec des demandes catégoriques de ne pas autoriser le rassemblement, et plus de 100 documents sur le rejet et l'interdiction des actions féministes ont été publiés sur les réseaux sociaux. « *Dans les*

appels qui nous sont adressés et dans les messages sur les réseaux sociaux, il est allégué que ces citoyennes, lors des actions dédiées à la Journée internationale de la femme, se cachant derrière la lutte pour les droits des femmes, en fait, ont promu des valeurs non traditionnelles qui nous sont étrangères : les relations et les mariages homosexuels, les symboles LGBT », selon leurs déclarations.

Dernière manifestation autorisée en 2021

Certaines militantes ont manifesté à plusieurs reprises afin de réclamer le droit d'organiser une marche, en vain.

Dans le même temps, les autorités municipales ont [autorisé](#) un rassemblement « *pour une vie décente pour les femmes !* » le 7 mars 2024, dans le parc Gandhi. Il a été organisé par Bibinour Cheralieva, la fondatrice de la maison sociale Rahym pour les femmes en situation difficile et membre du conseil public régional de la famille et de la protection sociale, sous le parti au pouvoir Amanat.

La dernière fois qu'une marche et un rassemblement pour le droit des femmes ont été autorisés à Almaty pour un 8 mars, c'était en 2021, a rappelé [Radio Azattyq](#), la branche kazakhe de Radio Free Europe. Le cortège, ayant réuni environ un millier de personnes, avait défilé sans incident.

Cette année, d'autres villes du Kazakhstan ont autorisé des rassemblements pour la journée des droits des femmes, menés par des représentantes d'organisations gérées par l'Etat.

Des militantes arrêtées

La veille du 8 mars, Janar Sekerbaïeva, cofondatrice de [Feminita](#), un collectif de féministes LGBT+, a été [arrêtée](#) par la police à Almaty. Elle a été accusée d'avoir enfreint la procédure de tenue des rassemblements pacifiques en ayant participé à une manifestation en mai 2024. Un tribunal a placé la militante en détention administrative pendant dix jours.

Pour un chef d'accusation similaire, une autre militante féministe, Aktorgyn Akkenjebalasy, a été [placée](#) en état d'arrestation, avec la même durée de détention.

Janar Sekerbaïeva a été libérée le 10 mars. Quant à Aktorgyn Akkenjebalasy, ce sera pour le 13 mars.

William Onkur

Rédacteur pour Novastan

Relu par Charlotte Bonin

<https://novastan.org/fr/societe-et-culture/des-feministes-dasie-centrale-se-sont-rassemblees-pour-la-journee-du-8-mars/>

31/05/2024

Héritière de l'URSS la Russie avait traditionnellement une politique ouverte en matière d'avortement. Pourtant, la dérive conservatrice des dirigeants du pays, combinée à l'influence progressive de l'Église orthodoxe russe, a mis en cause les acquis passés. Ces dernières années, dans un contexte dit de « *crise démographique* », le mouvement anti-avortement, qui prône la défense des « *valeurs traditionnelles* », gagne les discours politiques. Passé de précurseur en la matière à agent de recul des droits sur la scène domestique comme internationale, la trajectoire du pays peut servir de cas d'école pour mieux comprendre les mouvements anti-genre et donc, mieux les combattre.

Un pays pionnier du droit à l'avortement

Dans la plupart des pays, les mouvements féministes ont dû se battre des décennies pour obtenir le droit à l'avortement. Pas en Union soviétique. Le prédécesseur de la Russie a accordé ce droit aux femmes dès 1920, faisant de l'URSS le premier État au monde à légaliser l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Depuis, la politique relative au droit à l'avortement en Russie a oscillé entre des périodes de restrictions et de libéralisation, reflétant les priorités changeantes du régime. Au moment de sa légalisation, dans un contexte où les femmes n'avaient que très peu accès à la contraception et donc aucun moyen fiable de contrôler les naissances, l'avortement est devenu une pratique courante. En 1936, l'avortement hors raisons médicales est de nouveau interdit. Cette décision, motivée par les préoccupations natalistes du régime, a entraîné une [hausse du nombre d'avortements clandestins et de la mortalité maternelle](#). C'est le 23 novembre 1955 que l'avortement est de nouveau autorisé en URSS. Le taux de recours à l'IVG remonte alors en flèche avant de baisser progressivement après la chute de l'URSS. Au même moment, la législation en matière d'avortement autorise les femmes à avoir recours à une IVG jusqu'à 12 semaines sans aucune condition, et jusqu'à 22 semaines pour de nombreuses « *raisons sociales* », telles que le divorce, le chômage ou des revenus insuffisants. Le nombre de « *raisons sociales* » autorisant l'avortement a cependant été réduit à deux reprises, une première fois en 2003 où elles n'étaient alors plus qu'au nombre de quatre (contre 13 auparavant), puis en 2012, [restreignant l'autorisation d'avortement](#) jusqu'à 22 semaines au seul cas de viol, l'avortement restant légal sans conditions jusqu'à 12 semaines.

Un changement de ton et des entraves de plus en plus nombreuses à l'IVG

[Un cinquième des avortements en Russie sont réalisés dans des cliniques privées](#) afin d'éviter les « *consultations psychologiques* », obligatoires depuis 2012, qui ont pour objectif de dissuader les femmes d'avoir recours à une IVG dans les hôpitaux publics. Souvent, ces conseils ne sont pas dispensés par un·e professionnel·le de santé mais par une personne ayant suivi une formation approuvée par le gouvernement. Avec le consentement du ministère russe de la Santé, l'Église orthodoxe a par ailleurs réussi à infiltrer les hôpitaux, où ces « *consultant·es* » financés par la Fondation St-Basile le Grand, exercent leur influence. Ces conseiller·ères parviendraient à « *convaincre* » entre « *15 à 20%* » des femmes de renoncer à leur projet, d'après [les données de la Fondation](#). Au cours des trois dernières années, le nombre de ces conseiller·ères et des « *centres*

de prévention » a triplé. L'ancienne ministre de la Santé, Veronika Skvortsova, se réjouit d'une [diminution de 13% des avortements en 2016](#), affirmant que plus de 39 500 femmes ayant envisagé l'avortement ont changé d'avis. Les [lignes directrices](#) sur le conseil psychologique avant l'avortement, publiées par le ministère de la Santé, décrivent l'avortement comme le « *meurtre d'un enfant vivant* » et qualifient les femmes ayant une grossesse non désirée d'« [irresponsables](#) ».

Le 30 novembre 2023, l'Assemblée législative de la région de Nijni Novgorod a proposé de modifier la législation fédérale afin d'interdire l'avortement dans les établissements médicaux privés. Plusieurs régions du pays ont déjà adopté des lois locales similaires. Dans des régions telles que le Tatarstan, Tcheliabinsk, la région de Koursk, ou encore la Crimée occupée et annexée par la Russie, les autorités locales n'ont pas adopté de mesures coercitives, mais ont annoncé que, suite à des consultations, les cliniques privées ont « *volontairement décidé* » de cesser la pratique des IVG. Certaines régions, comme la Mordovie et la région de Tver, ont même introduit des sanctions pour « *l'incitation à l'avortement* », infligeant des amendes aux personnes qui fournissent des informations ou des services liés à l'interruption de grossesse.

Une autre raison motive les femmes à se tourner davantage vers les cliniques privées, c'est le choix des méthodes employées. Les cliniques favorisent généralement les avortements médicamenteux, une méthode moins intrusive et moins douloureuse que l'ablation chirurgicale du fœtus, privilégiée par les établissements financés par l'État. Toutefois, un récent décret du ministère de la santé a restreint la circulation des pilules abortives, utilisées pour interrompre les grossesses au cours du premier trimestre. Le décret inscrit la mifépristone et le misoprostol, utilisés dans les pilules, sur un registre de substances contrôlées exigeant un enregistrement et un stockage stricts. Cette mesure affectera également la disponibilité des contraceptifs d'urgence, connus sous le nom de pilules du lendemain, qui sont pris dans les 3 à 5 jours qui suivent un rapport sexuel non protégé afin d'éviter une grossesse. A partir du 1er septembre 2024, la délivrance de ce contraceptif d'urgence nécessitera une ordonnance spéciale et il ne sera pas disponible dans toutes les pharmacies. Les spécialistes craignent [le développement d'un marché parallèle](#) de vente de médicaments illégaux sur les réseaux sociaux, un danger pour la santé des femmes.

L'Église russe en guerre contre les femmes

L'interdiction des avortements dans des cliniques privées et la régulation des médicaments abortifs, font parties d'un ensemble de revendications portées par l'Église orthodoxe depuis des années. En novembre 2023, le primat de l'Église orthodoxe russe, le patriarche Kirill, avait demandé l'adoption au niveau fédéral d'une loi interdisant « *d'inciter* » les femmes à avorter. « *C'est un pays immense, et la population est totalement insuffisante. Nous avons besoin de plus de monde* », a [déclaré Kirill](#) lors d'une session plénière du congrès de l'Église orthodoxe russe sur les ministères sociaux, ajoutant que « *la population peut être augmentée par un simple coup de baguette magique* » et que « *si nous apprenons à dissuader les femmes d'avorter, les statistiques augmenteront immédiatement* ». Evidemment, rien n'indique qu'interdire l'avortement ait une incidence sur les taux de natalité. En Pologne, la Cour constitutionnelle polonaise a émis le 22 octobre 2020 un jugement rendant l'avortement

illégal dans le cas des malformations fœtales graves, cas qui représentaient la grande majorité des avortements effectués légalement en Pologne. Depuis, le pays a enregistré son taux de natalité [le plus bas de son histoire](#).

Un climat de régression : l'exemple des violences conjugales

Les droits des femmes en Russie font face à une série d'attaques généralisées, reflétant un climat de régression en matière d'égalité et d'autonomie. Cela s'illustre notamment par [la décriminalisation partielle des violences domestiques](#).

Alors qu'au cours de l'été 2016, les défenseur·seuses des droits des femmes en Russie ont célébré l'adoption de la première loi visant directement les violences domestiques, la victoire n'a été que de courte durée. Le 8 février 2017, avec le soutien de l'Église orthodoxe russe, la Douma russe a décriminalisé les violences domestiques ne nécessitant pas d'hospitalisation. Désormais, les primo-délinquants qui battent leur partenaire ou leurs enfants ne feront plus l'objet de poursuites pénales. Au lieu de cela, tant que les coups ne causent pas de « *dommages graves* » et qu'ils ne se produisent pas plus d'une fois par an, les agresseurs se verront infliger une sanction administrative - soit une amende (l'équivalent d'environ 500 dollars), des travaux d'intérêt général ou jusqu'à 15 jours de détention. Ce changement signifie également que les victimes seront responsables de la charge de la preuve et de l'ouverture d'un dossier.

Dépénaliser ces violences revient à minimiser la gravité des violences domestiques, ce qui reflète une tolérance envers la violence au sein des foyers. En décourageant les victimes de signaler les abus et en encourageant les auteurs à continuer leurs comportements violents en toute impunité, cette décriminalisation renforce les inégalités de genre et perpétue un climat de violence et d'oppression à l'encontre des femmes. En 2016, la sénatrice Yelena Mizulina avait [déclaré publiquement](#) qu'elle pensait que les femmes « *ne s'offusquent pas de voir un homme battre sa femme* » et que « *le fait qu'un homme batte sa femme est moins offensant que lorsqu'une femme humilie un homme* ».

Les droits des personnes LGBTQIA+ en danger

En Russie, ce ne sont pas uniquement les droits des femmes qui sont en danger, c'est plus largement à une supposée « *idéologie du genre* » occidentale à laquelle le président Poutine s'attaque. Lors d'un [discours du 30 septembre 2023](#), consacré à la célébration de l'annexion de quatre nouvelles régions ukrainiennes, le chef de l'État russe s'est insurgé contre les « *perversions qui conduisent à la dégradation et à l'extinction* », comme la possibilité de « *choisir son genre* ». Autant de « *caractéristiques d'une religion inversée, du satanisme pur et simple* ».

Si la Russie ne criminalise pas explicitement les relations entre personnes de même sexe ou les différentes formes d'expression du genre, ses lois limitent toutefois largement les droits des personnes dont l'identité ou les relations de genre ne correspondent pas aux normes dites « *traditionnelles* ». Ces dernières années, trois lois majeures s'attaquant aux droits des personnes LGBTQIA+ ont été votées en Russie.

Le 24 novembre 2022, [une loi](#) a été adoptée pour une « *interdiction totale* » de la « *propagande LGBT* ». Cette législation s'inscrit dans une tendance déjà amorcée en 2013 lorsque la Gosdouma, le Parlement russe, avait adopté une loi interdisant la

« *propagande LGBT* » auprès des mineur·es. Bien que peu de poursuites avaient été engagées en vertu de la loi de 2013, celle-ci avait déjà provoqué l'effroi chez les militant·es et les personnes LGBTQIA+, brimant leur liberté de parole et encourageant la censure des médias et des institutions sur ces sujets.

[Le 14 juillet 2023](#), la Douma d'État a adopté une loi qui interdit toute démarche de transition juridique et médicale en Russie et interdit également aux personnes transgenres d'adopter des enfants ou d'être tuteurs·trices. Cette loi permet également la dissolution des mariages de celles et ceux ayant modifié la mention de leur sexe à l'état civil. Les député·es affirment qu'une telle mesure vise à détruire les unions « *de même sexe* », qui auraient pu être formées après que l'un·e des conjoint·es ait changé de marqueur de genre.

Enfin, la Cour suprême de Russie [a statué](#) le 30 novembre 2023 que le « *mouvement LGBT international* » est une « *organisation extrémiste* », mettant en péril toutes formes d'activisme en faveur des droits des LGBTQIA+ dans le pays. Récemment, le premier procès criminel contre deux employés d'un club LGBTQIA+ basé sur ce même jugement a eu lieu à huis clos. -><https://www.fidh.org/en/region/europe-central-asia/russia/lgbtqi-persecution-in-russia-ministry-of-justice-moves-to-designate>]

Le mouvement anti-droits en Russie, sous influence des conservateurs américains ?

Ces attaques sur les droits des femmes et les droits des personnes LGBTQIA+ s'inscrivent dans un mouvement plus large qualifiable de mouvement « *anti-droits* ». L'expression « *anti-droits* » [désigne](#) « *une série d'acteurs étatiques et non étatiques qui s'efforcent de saper l'universalité des droits humains, principe fondamental selon lequel toute personne a droit aux mêmes droits, sans aucune exception.* ». Le mouvement anti-droit et anti-genre s'attaque aux fondements des droits humains, en particulier à l'universalité des droits, en utilisant diverses stratégies, toujours regroupées sous la dénomination commune d'une soi-disant « *idéologie du genre* » brandie comme épouvantail.

Les mouvements russes contre l'avortement ont en grande partie calqué leurs méthodes sur celles de leurs homologues américains anti-choix. La Fondation St-Basile le Grand a ainsi noué un partenariat avec l'association World Congress of Families, dont le directeur Larry Jacobs s'est rendu en Russie en 2012 pour assister à un forum au Kremlin sur les valeurs familiales. Larry Jacobs est par ailleurs le visage public le plus visible du Congrès mondial des familles (WCF). Fondé en 1995 par Allan Carlson, Anatoly Antonov et Victor Medkov, le WCF organise depuis 1997 des conférences et des événements à travers le monde sous couvert de promouvoir la protection de la « *famille naturelle* ». Dans les faits, ces rassemblements encouragent ouvertement l'homophobie et la transphobie. Depuis 2010, Larry Jacobs se rend fréquemment en Russie et [affirme que lui-même](#) et le WCF ont joué un rôle important dans l'adoption de la loi interdisant la « *propagande LGBT* » et d'autres lois « *pro-famille* » en Russie. Les rencontres entre les dirigeant·es américain·es du WCF et des personnalités russes ont favorisé l'adoption d'un [langage commun](#), axé sur des concepts tels que les « *valeurs traditionnelles* ». Ces « *valeurs traditionnelles* » se veulent défendre la « *famille naturelle* », les enfants et la patrie, mais elle se définissent surtout en creux contre : les droits des personnes

LGBTQIA+, contre le droit à l'avortement et plus largement contre les droits des femmes et des minorités de genre.

Des « valeurs traditionnelles » pour unir le pays contre un « occident décadent »

En guerre contre un occident qualifié de « *décadent* », Vladimir Poutine se pose toujours davantage comme le gardien de ces « *valeurs traditionnelles* » d'une « *Russie éternelle* » face à l'impérialisme occidental promouvant le péché de la modernité corrompue. Une rhétorique renforcée après l'invasion de grande ampleur de l'Ukraine par la Russie. Une guerre jugée nécessaire pour extraire l'Ukraine des griffes de l'idéologie occidentale causant la dissolution de son identité. Lors d'une conférence de presse conjointe avec Emmanuel Macron le 7 février 2022, Vladimir Poutine a par ailleurs [déclaré](#), faisant référence à l'Ukraine : « *Que ça te plaise ou non, ma jolie, faudra supporter* ». Cette rhétorique agressive et dégradante, utilisant des analogies sexistes et violentes tirées d'une culture du viol omniprésente en Russie, témoigne de la manière dont le pouvoir russe instrumentalise les concepts traditionnels de genre pour justifier ses politiques expansionnistes. En amalgamant la défense de la « *famille traditionnelle* » avec la répression des droits des minorités, le régime de Poutine cherche à légitimer ses actions répressives tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Cette stratégie, qui s'inscrit dans une tendance mondiale de recul des droits humains et de montée des idéologies réactionnaires, exige une vigilance accrue et une solidarité internationale pour défendre les principes fondamentaux de l'égalité, de la dignité humaine et de la liberté.

La situation de la Russie, prise en étau entre une guerre extrêmement meurtrière, une chute de la natalité qui panique les autorités et une place démesurée accordée à une église russe qui agit comme ferment idéologique autant que comme agent de contrôle, est spécifique. Pourtant, les reculs des droits sexuels et reproductifs s'y inscrivent dans un mouvement plus large, d'attaques contre les droits des femmes et contre une supposée « *idéologie du genre* », observable dans bien d'autres pays. Elles se font le témoin de la prégnance des mouvements anti-droits et anti-genre, un mouvement réactionnaire organisé dont les frontières dépassent largement la Russie.

<https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/russie/russie-droits-reproductifs-en-danger-et-mouvement-anti-genre-sur-fond>

En Afrique, "les violences faites aux femmes constituent une crise silencieuse"

Alors que l'Afrique reste l'un des continents les plus touchés par les féminicides, l'Union africaine a adopté le 14 février une convention visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. L'aboutissement d'un long combat pour l'entrepreneure congolaise Danièle Sassou Nguesso, qui qualifie d'"historique" ce nouveau cadre juridique. Entretien.

Publié le : 08/03/2025 - 08:02 Modifié le : 08/03/2025 - 09:48

[Grégoire SAUVAGE Suivre](#)



Danièle Sassou Nguesso lors de l'adoption de la convention pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles pendant le 38e Sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba, le 14 février 2025. © AWLN

Plus qu'ailleurs dans le monde, [les femmes africaines](#) risquent au cours de leur vie de [subir discriminations et violences](#). Après avoir longtemps été ignorée par les États africains, cette problématique s'est peu à peu imposée dans les agendas politiques. Le 14 février, [l'Union africaine](#) (UA) a ainsi adopté une Convention visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

En imposant un cadre juridique contraignant, le texte se veut à la hauteur des enjeux. En 2023, l'Afrique a enregistré les taux les plus élevés de [féminicides](#) commis par un partenaire intime ou un proche avec 21 700 victimes, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et [l'ONU Femmes](#).

L'Afrique subsaharienne, qui représente les trois quarts du continent africain, reste particulièrement touchée par les agressions sexuelles et les viols. Selon des données de [l'Unicef](#), plus d'une femme sur cinq vivant dans cette région a été victime d'une agression sexuelle ou d'un viol avant l'âge de 18 ans.

[Pauvreté](#), inégalités, [conflits armés](#), persistance de normes culturelles et sociales qui banalisent ces violences, les raisons de ce fléau sont nombreuses. À l'occasion de la

journée internationale du droit des femmes, France 24 s'est entretenu avec Danièle Sassou Nguesso, entrepreneure et militante du droit des femmes en Afrique.

Gabonaise née à Dakar en 1976 d'un père médecin et d'une mère docteur en pharmacie, elle est l'auteure du livre "Genre et développement en République du Congo : promouvoir l'égalité homme-femme au profit de la croissance" (Éditions L'Harmattan).



Danièle Sassou Nguesso est la présidente de la fondation Sounga fondée en 2015. © Danièle Sassou Nguesso

La belle-fille du président congolais [Denis Sassou Nguesso](#) dirige également la fondation Sounga depuis 2015. Reconnue d'utilité publique et membre du Conseil économique et social des Nations unies, cette fondation a pour objectif de favoriser l'indépendance des femmes africaines à travers la formation ou encore l'accès au microcrédit.

Présidente pour le Congo du réseau AWLN (African Women Leaders Network), initiative de l'ONU et de l'Union Africaine, Danièle Sassou Nguesso a contribué à l'adoption de la convention de l'UA sur l'élimination des violences basées sur le genre. Elle évoque pour France 24 l'importance de ce nouveau cadre juridique, mais aussi le long chemin qu'il reste à parcourir.

France 24 : Qu'est-ce qui explique dans votre parcours votre engagement pour le droit des femmes en Afrique ?

Danièle Sassou Nguesso : J'ai effectué mes classes en grande majorité dans les pays occidentaux et je n'avais pas la nette impression d'être systématiquement confrontée à cette inégalité des genres. En revanche, quand je suis rentrée en Afrique en 2003 et que j'ai commencé mes activités professionnelles, j'évoluais dans un environnement essentiellement masculin et j'ai commencé à me poser des questions : pourquoi les femmes étaient si peu nombreuses à entreprendre ?

En 2016, j'ai intégré Sciences-Po, où j'ai effectué mon master en politique et management du développement, et l'une des recommandations de ma formation était la mise en place d'une organisation portant un message d'inclusion des femmes dans les dynamiques économiques en Afrique centrale. Lasse d'attendre l'action des pouvoirs publics, j'ai décidé d'associer la société civile et d'apporter ma pierre à l'édifice.

France 24 : Notamment avec la fondation Sounga, lancée en 2015 et qui promeut l'entrepreneuriat féminin. Lutter contre les inégalités économiques, c'est l'une des clés pour faire reculer les violences faites aux femmes en Afrique ?

Il faut savoir que [24 % de femmes africaines entreprennent](#), contre 6 % sur le continent européen et 17 % en Amérique latine. C'est vrai que l'on parle généralement d'un entrepreneuriat de survie qui permet de pallier les besoins journaliers. À travers la fondation que j'ai créée, j'ai développé un certain nombre de programmes, dont le premier incubateur de la sous-région pour l'entrepreneuriat féminin où nous accueillons des porteuses de projets. Ensemble, nous passons en revue toutes les étapes de la création et de la formalisation de l'entreprise et nous donnons accès à un prêt d'amorçage qui permet à la femme de démarrer ses activités immédiatement.

Nous croyons véritablement à l'autonomisation comme vecteur d'émancipation chez la femme, cela lui donne le pouvoir de décision sur sa propre personne. C'est un cercle vertueux qui lui permettra ensuite d'éviter ce que nous appelons les [violences domestiques](#), notamment celles liées à l'économie, qui sont très peu connues sur le continent.

Quand on parle de violence, tout le monde pense aux coups, aux [mutilations génitales](#), au viol. Mais la violence économique existe en Afrique et elle reste très liée à la culture et à la tradition, ce qui fait que les femmes ont du mal à l'identifier. Si on continue à ne pas intégrer la moitié des forces vives sur le marché de l'emploi, nous n'atteindrons pas les objectifs de développement en Afrique sub-saharienne en général et au Congo en particulier.

Pensez-vous que la question des violences basées sur le genre est devenue partie intégrante de l'agenda politique en Afrique ces dernières années ?

Il y a un engagement croissant en faveur de l'égalité des sexes, comme l'a montré le protocole de Maputo [adopté en 2003], ratifié par 40 pays africains. Sur le continent, les victoires restent éparpillées. Le Rwanda est en pointe sur la question de la représentation politique avec 61 % de femmes au Parlement. Le Congo-Brazzaville a adopté la loi la

plus avant-gardiste contre les violences faites aux femmes. La Côte d'Ivoire a mis en place le premier véritable fonds d'investissement en faveur des femmes. Les lois existent, on s'en félicite. Mais il va falloir les appliquer pour que cela change véritablement la vie des femmes.

En Afrique, les violences faites aux femmes constituent une crise silencieuse avec des taux alarmants dans plusieurs régions. Selon l'ONU, une femme sur trois en Afrique subit des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie : violences domestiques, mariages forcés, mutilations génitales, violences sexuelles en période de conflit – comme actuellement en [République démocratique du Congo](#), où le viol est utilisé comme arme de guerre.

J'en profite ici pour déplorer qu'au sein de toutes les médiations sur la RD Congo, aucune femme ne fait partie du panel alors qu'elles sont les premières victimes. Tant que nous resterons enfermés dans des cercles masculins sans impliquer les véritables actrices de la paix, toutes ces initiatives resteront de la diplomatie de façade.

Vous avez récemment contribué à l'adoption d'une convention par l'Union africaine visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. En quoi ce texte est-il une avancée pour le continent ?

J'appartiens à un formidable réseau d'influence lancé à l'initiative de l'Union africaine et des Nations unies qui s'appelle l'African Women Leaders Network. Il était important pour nous de nous doter d'un cadre juridique à l'échelle continentale, pour que tout le monde pense de la même manière. La particularité de cette convention, c'est qu'elle fixe des engagements clairs pour les États membres en leur imposant des obligations en matière de prévention, de protection et de sanctions contre les auteurs de violences. Et elle va plus loin, puisqu'elle intègre des mécanismes de suivi et d'évaluation, ce qui est crucial pour garantir une application effective.

La convention mentionne également le cyber harcèlement qui est encore une notion très peu comprise, tout comme la violence économique. Nous avons également demandé que soient intégrés au sein de programmes scolaires en cycle d'études primaire, la question des violences faites aux femmes, car il est important de déconstruire le genre très tôt dans l'esprit de nos enfants. Désormais, le texte doit être adopté au niveau national par les États membres. Si 15 % des pays africains ratifient cette convention, elle sera imposée à l'ensemble des pays membres de l'UA. C'est véritablement un moment historique pour l'Afrique.

<https://www.france24.com/fr/afrique/20250308-afrique-violences-femmes-crise-silencieuse-union-africaine-convention-droits-f%C3%A9minicides>

25-nov-2024

Au cours des dernières décennies, l'autonomisation des femmes en Afrique a progressé, mais des défis restent encore à relever. Les instruments et cadres juridiques tant mondiaux que continentaux tels que le Protocole de Maputo, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole de l'Union africaine relatif aux droits des femmes en Afrique ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont joué un rôle déterminant dans la promotion des droits des femmes et de leur autonomisation socio-économique en Afrique. Le dernier *Rapport analytique de l'Indice de l'égalité du genre en Afrique 2023*, publié par le Groupe de la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, fournit des informations et des recommandations faisant autorité à l'attention des gouvernements africains pour intégrer les questions de genre dans leurs politiques et programmes de développement. Nous vous invitons donc à vous plonger dans ce rapport pour en savoir plus sur les performances des 54 pays africains en termes d'indicateurs socio-économiques et politiques de genre.

<https://www.afdb.org/fr/documents/rapport-analytique-de-lindice-de-egalite-du-genre-en-afrique-2023>

Le Rapport complet de 66 pages est disponible en ligne : PDF à télécharger.

Les inégalités de genre dans les lois sur la famille en Afrique : aperçu des principales tendances dans certains pays (principales constatations et recommandations)

Les femmes en Afrique sont victimes de discrimination en matière de droit de la famille

Nairobi, Kenya, le 15 mai 2024 : Partout en Afrique, la discrimination à l'égard des femmes et des filles reste répandue dans le droit de la famille, selon une nouvelle étude d'Equality Now. Une analyse de 20 pays africains révèle que la discrimination sexuelle institutionnalisée dans les systèmes juridiques et les lois coutumières perpétue les inégalités entre les genres en matière de droits relatifs au mariage, au divorce, à la garde des enfants et à la propriété. Malgré d'importantes réformes juridiques, les progrès ont été lents, inégaux et entravés par des revers, un manque de volonté politique et des lacunes dans leur mise en œuvre.

Le rapport intitulé [*Gender Inequality in Family Laws in Africa: An Overview of Key Trends in Select Countries*](#) explique comment la présence de dispositions redondantes et contradictoires dans les cadres juridiques entrave l'interprétation et l'application du droit de la famille et soulève des difficultés complexes pour l'harmonisation des systèmes juridiques.

Le caractère discriminatoire du droit de la famille peut avoir de profondes répercussions car il expose les femmes et les filles à un risque accru de violences sexuelles et basées sur le genre et accroît leur dépendance et leur vulnérabilité, notamment par les limites qu'il impose à leurs opportunités économiques et à leur pouvoir de décision.

L'égalité totale en matière de droit de la famille n'est une réalité dans aucun des pays examinés, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, le Nigéria, la République démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Tunisie.

La nécessité pressante de réformes juridiques profondes

L'Afrique abrite une multitude de groupes ethniques, linguistiques et religieux aux structures de droit de la famille variées. Historiquement, les communautés ont développé des systèmes complexes et profondément enracinés de lois coutumières qui régissent les relations familiales. L'adoption de systèmes juridiques et religieux européens a abouti à un pluralisme juridique composé de lois coutumières, de lois religieuses et de droit écrit qui continue de façonner la législation et la pratique.

Cette juxtaposition complexe subit en outre l'influence de dynamiques sociales en mutation. On constate parfois un empiètement, voire un conflit, entre le droit civil, le droit coutumier et le droit religieux, tel que le droit canonique islamique ou chrétien. De nombreuses dispositions du droit religieux et coutumier sont discriminatoires à l'égard des femmes et des filles.

Esther Waweru, co-auteure du rapport et conseillère juridique principale à Equality Now, explique cette situation : « la culture et la religion constituent souvent des

obstacles majeurs dans la lutte en faveur de l'égalité en matière de droit de la famille, qui empêchent les réformes. Des clauses de retour en arrière et des pratiques rétrogrades atténuent les avancées positives de lois progressistes et on assiste à un retour de bâton de la part de mouvements anti-droits qui cherchent à réduire à néant les gains âprement acquis dans des domaines tels que l'élimination du mariage des enfants et des mutilations génitales féminines. »

« S'ajoute à cela le problème de l'immobilisme de la part des gouvernements, qui s'engagent à réformer des lois discriminatoires mais s'abstiennent de prendre des mesures qui vont dans ce sens. Dans certains cas, un sort incertain est réservé aux dispositions progressistes du droit de la famille en attente de promulgation. »

Des progrès en ce qui concerne le mariage des enfants, malgré des lacunes qui subsistent

Le mariage des enfants est l'un des rares domaines où des progrès notables ont été réalisés. L'interdiction absolue du mariage entre personnes de moins de 18 ans existe en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Gambie, au Kenya, au Malawi, au Mozambique et en RDC. Cela dit, la persistance du mariage des enfants dans certaines communautés souligne bien la nécessité d'adopter une [approche multisectorielle](#) qui prévoit des activités de sensibilisation aux conséquences néfastes et juridiques du mariage des enfants.

Il est inquiétant de constater qu'au Cameroun, au Nigéria, au Sénégal, au Soudan, au Soudan du Sud et en Tanzanie, le droit autorise toujours le mariage des enfants. Tandis qu'en Afrique du Sud, en Algérie, en Angola, au Botswana, au Burundi, en Éthiopie et en Tunisie, l'âge légal du mariage est de 18 ans, mais des exceptions sont autorisées.

Viol conjugal

Les pays doivent renforcer les mesures de protection contre la violence basée sur le genre, en particulier la violence entre partenaires intimes. Le viol conjugal n'est pas interdit en Algérie, au Kenya, en Gambie et au Soudan, tandis que le Code pénal du nord du Nigéria autorise le viol conjugal et les agressions « correctives » dans le mariage.

Le viol conjugal n'est criminalisé qu'à la séparation du couple en Tanzanie, et au Burundi, la peine est inférieure à 30 jours d'emprisonnement ou une amende. Le droit tunisien stipule qu'une épouse doit remplir ses devoirs conformément aux « us et coutumes », ce qui expose les femmes au risque de viol conjugal, car le rôle traditionnel de l'épouse consiste notamment à satisfaire les besoins sexuels de son mari.

Les tribunaux du Malawi ont déclaré que le viol n'existe pas dans le cadre du mariage. Le droit coutumier suppose le consentement perpétuel à des rapports sexuels dans le mariage, ce que le droit civil du Malawi semble confirmer en ne prévoyant que des circonstances limitées dans lesquelles une femme peut refuser à son mari des rapports sexuels, telles qu'un problème de santé ou en cas de séparation légale.

On peut saluer des pays comme l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Mozambique d'avoir explicitement criminalisé le viol conjugal. Il est impératif que tous les pays adoptent l'interdiction du viol conjugal, accompagnée de campagnes de sensibilisation et de services de soutien accessibles aux survivantes. En outre, l'application effective

de la loi est cruciale, tout comme la dispense d'une formation complète aux agents des secteurs de la justice pénale, des soins de santé et des services sociaux.

Des pratiques de mariage discriminatoires

Dans la plupart des pays africains, l'enregistrement du mariage dans les registres de l'état civil est une exigence légale régie par des lois spécifiques d'officialisation du mariage. Les femmes mariées dans le cadre d'un mariage coutumier ou religieux sont plus exposées à des risques de discrimination car elles ne disposent pas de la même protection juridique que celles qui sont mariées dans le cadre d'un mariage civil. Il en va de même pour les partenaires de même sexe, dans la mesure où les mariages et les unions civiles sont principalement réservés aux couples hétérosexuels.

La polygamie est légalement autorisée au Cameroun, en Égypte, au Kenya, au Sénégal et au Soudan du Sud, les hommes ayant droit à quatre épouses au Soudan et au Sénégal. La monogamie est inscrite dans le droit écrit de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire et du Mozambique, mais les lois et pratiques coutumières et religieuses continuent de reconnaître la polygamie sans accorder de protection adéquate aux femmes mariées dans le cadre d'un mariage polygame. D'autres pratiques traditionnelles néfastes, telles que l'héritage des veuves et le mariage de substitution, traitent les femmes comme des biens.

Discrimination dans les lois relatives au divorce et à la garde des enfants

Des pays comme le Soudan ont des lois discriminatoires, qui accordent aux maris de plus grands pouvoirs pour introduire une demande de divorce. En Algérie, les femmes ne peuvent demander le divorce qu'en cas d'abandon, de violation du contrat de mariage ou de nonpaiement de la pension alimentaire. Au Soudan et en Égypte, dans certains cas de divorce sans faute, la femme doit verser une indemnité financière à son ex-mari.

Les lois sur la garde des enfants ont été réformées en Angola, au Botswana, au Burundi, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Mozambique, en RDC et au Sénégal, et garantissent des droits de tutelle aux deux parents, quel que soit leur statut matrimonial.

La discrimination sexuelle subsiste dans des pays comme le Sénégal, où le père est le tuteur légal, quel que soit le rôle de la mère à s'occuper des enfants. En Tunisie et en Algérie, les pères conservent la tutelle légale même si la mère a la garde des enfants. L'Algérie et le Soudan privent une mère de ses droits de garde en cas de remariage, règle qui ne s'applique pas aux hommes en pareil cas.

Biens matrimoniaux et successions

Le droit des biens matrimoniaux est un autre domaine qui a fait l'objet de réformes considérables. L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Malawi ont introduit des dispositions légales en faveur de la répartition équitable des biens matrimoniaux. En Afrique du Sud, en Éthiopie, en Gambie et au Nigéria, les lois reconnaissent le droit des femmes mariées d'acquérir, de posséder, de conserver et de céder leurs propres biens.

Cependant, certaines lois coutumières et religieuses affaiblissent les droits successoraux des femmes. En Algérie, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Égypte, au

Nigéria, au Soudan, au Soudan du Sud et en Tunisie, les femmes et les filles reçoivent moins en héritage que les hommes et les garçons.

Les femmes sont désavantagées par des préjugés culturels qui influencent les décisions judiciaires, les inégalités du partage successoral étant particulièrement manifestes dans les cas de divorce et de veuvage. Dans certains pays, les épouses peuvent être exclues d'hériter des biens de leur mari. On peut citer comme exemple l'Angola, où les lois coutumières excluent les épouses d'hériter des biens de leur mari décédé et où les veuves sont parfois forcées de quitter leur foyer conjugal.

Alignement du droit de la famille sur les normes internationales relatives aux droits humains

En Afrique, il est impératif que le droit de la famille s'aligne pleinement sur les normes internationales relatives aux droits humains. De nombreux pays ont ratifié des traités phares, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEFD) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo). Toutefois, la mise en œuvre et l'application de ces traités restent incohérentes, les lois et politiques familiales discriminatoires demeurant dans les statuts et les pratiques.

Comme le conclut Esther Waweru, « il est particulièrement préoccupant de constater que dans la plupart des pays où, dans leurs décisions, les autorités judiciaires nationales et les organes judiciaires de l'Union africaine ont explicitement appelé à une réforme du droit, les gouvernements se sont abstenus de procéder aux modifications demandées. Et même dans les cas où les lois sont équitables, il est fréquent que leur application soit inadéquate et défavorise les femmes et que ces dernières ignorent leurs droits devant la loi. »

« Pour protéger les femmes et les filles dans le cadre du droit de la famille, il est impératif que tous les pays africains adoptent sans tarder un cadre législatif et stratégique solide qui s'aligne sur leurs obligations internationales et régionales en matière de droits humains. »

<https://reliefweb.int/report/ethiopia/les-inegalites-de-genre-dans-les-lois-sur-la-famille-en-afrique-aperçu-des-principales-tendances-dans-certains-pays-principales-constatations-et-recommandations>

Rapport complet à télécharger :

LES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LES LOIS SUR LA FAMILLE EN AFRIQUE : APERÇU DES PRINCIPALES TENDANCES DANS CERTAINS PAYS

<https://reliefweb.int/attachments/9ffe2c52-e9ef-4d25-ac42-a307ce86dc3d/Les%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20de%20genre%20dans%20les%20lois%20sur%20la%20famille%20en%20Afrique%20-%20aper%C3%A7u%20des%20principales%20tendances%20dans%20certains%20pays%20%28principales%20constatations%20et%20recommandations.pdf>

Afrique. Les droits des femmes au cœur d'enjeux politiques, démographiques, économiques et environnementaux

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, deux expertes alertent sur les risques des politiques actuelles pour ces derniers.

Actuellement, les avancées durement acquises en matière de droits des femmes connaissent dans de nombreux pays de sérieuses régressions. Mouvements religieux fondamentalistes d'obédience diverses et groupes politiques d'extrême droite mènent un combat massif et très structuré contre l'égalité de genre. Le cas afghan, où les femmes et les filles sont désormais interdites de toute activité en dehors de leur domicile, en est l'exemple le plus emblématique. Dans certains pays, le droit à l'avortement, acquis de haute lutte, régresse, que ce soit par sa re-pénalisation (États-Unis, Nicaragua), le renforcement de ses restrictions (Brésil, Hongrie, Mexique), l'introduction délibérée d'obstacles bureaucratiques ou la suppression de services de santé reproductive (les cas sont multiples). L'impunité sur les violences domestiques s'aggrave : décriminalisation des violences n'entraînant pas de blessures graves (Russie), remise en question de la catégorie juridique de féminicide (Argentine), assouplissement des législations sur le port d'armes (États-Unis), retrait ou menace de retrait de conventions internationales (Turquie, Pologne). Les institutions de protection et de défense des droits des femmes sont affaiblies ou disparaissent, comme les secrétariats d'Etat dédiés aux femmes (Turquie, Argentine, Brésil lors de la présidence Bolsonaro), les mesures législatives favorisant la diversité, l'équité et l'inclusion des minorités, dont les femmes (États-Unis), les programmes et politiques d'égalité et les ONG féministes (les cas sont multiples).



Pour comprendre ces régressions, il est essentiel de prendre conscience des dimensions à la fois politique, démographique, économique et environnementale de la définition du genre. »

Isabelle Guérin, socio-économiste IRD au Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques.

C'est-à-dire, de ce qui relève du féminin et du masculin, des comportements attendus des hommes et des femmes. Si ces définitions prennent des formes très variées selon les lieux, les époques et les groupes sociaux, elles sont au cœur de l'organisation de la

plupart des sociétés humaines et constituent un enjeu géopolitique majeur, depuis les conquêtes coloniales jusqu'à la période contemporaine.

Une Histoire des normes de genre au service de rapports de force internationaux

L'imposition de normes de genre était au cœur de la mission civilisatrice coloniale. Ces normes étaient imprégnées du modèle de l'époque, où les femmes européennes étaient alors incapables juridiquement, réduites à des entités inférieures et fragiles, jugées faibles de corps et d'esprit, assignées à la sphère domestique et à une sexualité passive. Or les sociétés précoloniales faisaient état d'une fascinante diversité de conceptions de la masculinité et de la féminité, par exemple dans le domaine de la production et du contrôle des moyens de production, dans l'exercice du pouvoir, dans l'accès au savoir et à sa production, ou encore dans le domaine des formes familiales et de la sexualité.



Dans ce tableau de Jean-Joseph Benjamin-Constant, l'Odalisque couchée (1870) symbolise le fantasme de la femme du harem, lascive, soumise au bon vouloir de l'homme.

© Ger Eenens Collection

Sans idéaliser la place et le statut des femmes dans les contextes précoloniaux, il convient de souligner [l'imposition, souvent très violente, des normes européennes](#). Les colons ont d'abord considéré les femmes colonisées comme [hypersexualisées et soumises, ce qui justifiait leur exploitation sur le plan économique et sexuel](#). Les politiques de développement qui ont suivi les décolonisations ont ensuite cherché à « [sauver](#) » les femmes de normes locales jugées rétrogrades et oppressives. L'accès à l'éducation, à la santé et aux droits civiques ont certainement favorisé des avancées. Dans de nombreux cas toutefois, les politiques coloniales puis de développement ont en fait déplacé et parfois renforcé l'oppression des femmes, par exemple en les écartant de l'accès à la propriété et de la modernisation agricole et économique, en imposant des législations qui leur étaient défavorables (héritage, divorce), en niant les rôles politiques et religieux de certaines d'entre elles.

Le genre a également été au cœur de la guerre froide, cette période de fortes tensions géopolitiques qui fait suite à la seconde guerre mondiale et oppose les États-Unis et

leurs alliés à l'Union Soviétique et ses États satellites. Chaque camp mobilisait des conceptions spécifiques de l'égalité de genre pour justifier de sa supériorité. Le camp soviétique soutenait l'émancipation des femmes par le travail et l'éducation, tandis que le camp étatsunien privilégiait l'égalité juridique et les droits civiques.

Dans la période contemporaine, le genre reste un outil majeur de lutte idéologique, avec des alliances inédites qui contribuent à rebattre les cartes de la géopolitique mondiale. La suppression des droits des femmes par le régime taliban en Afghanistan peut s'interpréter comme une revanche contre « l'Occident », accusé d'avoir utilisé la cause féminine pour justifier l'occupation du pays. Dès son retour au pouvoir en 2012, Vladimir Poutine initie une campagne d'État anti-genre, visant le retour à la famille traditionnelle et la lutte contre les droits des femmes et des personnes LGBT, et en fait un outil majeur de politique extérieure, en Europe comme en Afrique. Sa campagne anti-genre sera ensuite rejointe par d'autres pays européens, sud-américains et aujourd'hui les États-Unis, dans un combat plus large contre la démocratie.

Dans le même temps, d'autres pays réaffirment leur attachement à la démocratie et aux droits des femmes, en prenant des mesures législatives fortes (comme l'inscription de l'avortement dans la constitution française) mais aussi en conditionnant leur politique d'aide à la reconnaissance des droits LGBT (Tanzanie, Ouganda et Malawi sont des cas emblématiques). Cette injonction est exploitée par certains mouvements anti-genre pour dénoncer le genre comme une nouvelle forme d'impérialisme moral, comme par exemple au Sénégal, au Nigéria ou en Indonésie.

La démographie au cœur des stratégies géopolitiques

Le contrôle des naissances est au cœur des normes de masculinité et de féminité, et représente un enjeu majeur des rivalités idéologiques et des rapports de force entre nations. L'ère coloniale a engendré de profonds bouleversements démographiques : suite aux guerres ou aux maladies, certaines populations ont été effacées (notamment les Premières Nations) tandis que d'autres ont connu des transferts massifs avec l'esclavage. L'ère coloniale s'est aussi accompagnée de politiques délibérées de contrôle des naissances, encourageant tantôt une forte natalité pour garantir une main-d'œuvre abondante, tantôt sa baisse pour éviter l'explosion démographique. Depuis les décolonisations, [la forte natalité des pays du Sud n'a cessé d'être perçue comme une menace](#), engendrant des politiques actives de planification familiale largement soutenues par les politiques d'aide bilatérale et les organisations internationales.

Le vieillissement des populations dans de nombreux pays du Nord nourrit la montée des conservatismes religieux et nationalistes, et exacerbe des politiques différenciées de contrôle des populations : promotion du natalisme par la restriction à l'avortement au Nord, poursuite du contrôle des naissances au Sud (notamment en Afrique) et durcissement des politiques migratoires, supposées menacer les identités nationales des pays du Nord.

Les égalités de genre face au capitalisme



Les normes de genre sont aussi profondément imbriquées dans des modèles économiques spécifiques qui les façonnent et les renforcent. Le lien entre virilisme et extractivisme en est un exemple frappant, illustrant comment des conceptions de la masculinité ont été mobilisées pour justifier et perpétuer des modes d'exploitation des territoires, des ressources et des corps, depuis l'ère coloniale jusqu'à aujourd'hui. La colonisation s'est en effet adossée à l'idée d'un homme blanc fort, guerrier, qui « dompte » la nature et les populations colonisées, y compris les hommes, perçues comme féminisés, passifs et exploitables.

L'industrialisation et l'essor des économies extractives modernes (mines, pétrole, agriculture intensive) ont également mobilisé une masculinité viriliste qui a continué de structurer le rapport au travail, aux ressources naturelles et aux pays du Sud, considérés non pas comme des lieux de création de valeur mais d'extraction et d'absorption des pollutions des Nord. Les politiques de décarbonation contemporaine poursuivent ce modèle, puisqu'elles supposent [l'extraction considérable de métaux situés pour la plupart dans le Sud](#).

Remise en question par les avancées des droits des femmes, cette masculinité viriliste [resurgit avec les crises écologiques et économiques actuelles](#). Le climato-scepticisme défendu par des figures politiques comme Donald Trump, Vladimir Poutine, Javier Milei ou Jair Bolsonaro revendique explicitement le retour à une [masculinité agressive](#) comme modèle économique. Dans nombre d'entreprises extractives contemporaines (agro-industrie, hydrocarbures, etc.), un [imaginaire de puissance masculine](#) continue d'être mobilisé pour convaincre les populations masculines locales d'y adhérer. Les luttes écologistes sont méprisées, fréquemment qualifiées d'hystériques et émotionnelles, et surtout violemment réprimées. [Dans les pays du Sud, un grand nombre de ces luttes sont menées par des femmes](#).



Les droits des femmes doivent être poursuivis pour eux-mêmes, afin d'assurer à la moitié de la population de la planète l'accès à une vie digne. »

Kalpana Karunakaran, professeure associée au département des sciences humaines et sociales de Indian Institute of Technology Madras

Ils sont aussi au cœur d'enjeux majeurs, d'ordre politique, démographique, économique et environnementaux. C'est pourquoi la défense des droits des femmes est indissociable de la [défense d'un paradigme alternatif de développement](#), substituant à une idéologie fondée sur l'extractivisme, l'exploitation et la domination (sur la nature, sur les femmes et les Suds) des valeurs d'égalité, d'interdépendance et de soin.

<https://lemag.ird.fr/fr/les-droits-des-femmes-au-coeur-denjeux-politiques-demographiques-economiques-et-environnementaux>

L'Union Africaine vient d'adopter le 14 février 2025 lors de sa 38^{ème} session ordinaire, la CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES.

Le WiLDAF-AO salue l'adoption de cet instrument juridique novateur qui constitue une avancée louable dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Afrique.

En effet, ladite Convention vise d'une part à établir un cadre complet et juridiquement contraignant pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, en Afrique, en s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs de cette violence, en renforçant les mécanismes juridiques et institutionnels, et en promouvant une culture de respect des droits humains, de l'égalité des sexes et de la dignité des femmes et des filles

D'autre part, la Convention de l'Union Africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles se veut un instrument qui s'assure que les États Parties renforcent une approche commune pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, tout en agissant comme un stimulant pour un récit ouvert et un plaidoyer sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le WiLDAF-AO félicite la Campagne le Genre est Mon Agenda (GiMAC) qui a pris sur elle d'initier ce projet et de travailler à l'adoption de ce nouvel instrument juridique qui vient bien à propos compléter le Protocole de Maputo en vue d'une protection plus efficace des droits des femmes et filles africaines.

Un rappel des statistiques sur les violences faites aux femmes et aux filles indique qu'en Afrique subsaharienne, plus d'une femme sur cinq (22 %) a été victime d'une agression sexuelle ou d'un viol avant l'âge de 18 ans selon des données inédites publiées en octobre 2024 par l'[Unicef](#) (Fonds des nations unies pour l'enfance). Au total, plus de 79 millions de femmes et de filles ont été victimes de viols et d'agressions sexuelles en Afrique subsaharienne.

L'Afrique a enregistré les taux les plus élevés de féminicide commis par un partenaire intime ou un proche avec **21.700 victimes**. C'est ce que révèle un rapport publié par ONU Femmes et l'ONU DC, intitulé Féminicides en 2023.

Dressant un tableau alarmant des violences sexuelles liées aux conflits le 23 avril 2024, l'ONU a précisé avoir vérifié **3.688 cas de viols** et autres violences sexuelles commis en temps de guerre en 2023, soit une « augmentation spectaculaire » de 50% par rapport à 2022. En RDC par exemple, au moins [113 000 cas ont été signalés par l'Organisation des Nations Unies \(ONU\)](#) pour la seule année 2023.

Au Soudan, le corps des femmes est transformé en champs de bataille. Le nombre de personnes nécessitant des services liés à la violence sexiste a doublé depuis le début de la crise, atteignant 6,7 millions en décembre 2023, a indiqué [ONU Femmes](#), ajoutant que ce chiffre, selon ses estimations, est plus élevé encore aujourd'hui.

Au vu de ces chiffres alarmants, le réseau WiLDAF-AO compte sur la volonté politique de chaque État pour une ratification rapide et universelle de cet instrument qui vient à

point nommé pour consolider les mécanismes existants de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Service Communication

WiLDAF-AO

<https://wildaf-ao.org/lunion-africaine-adopte-la-convention-sur-lelimination-de-la-violence-a-legard-des-femmes-et-des-filles/>



Écrit par [Sophie Sager](#)

Publié le 8 mars 2023

Où en sont les droits des femmes en Australie et quelle a été leur évolution ces derniers siècles? En ce jour symbolique pour les droits des femmes, [lepetitjournal.com](#) revient sur les inégalités de genre qui, même en Australie, persistent.

De l'arrivée des colons européens à nos jours, les droits des femmes australiennes ont, comme partout dans le monde, connu une évolution drastique. Revenons ensemble sur l'histoire et l'état actuel des droits des femmes australiennes.

L'Australie, pays pionnier en matière de droits politiques pour les femmes

En 1788, l'arrivée des colons européens en Australie, et avec eux le droit anglais n'accordant aucun droit de propriété ou politique aux femmes, a influencé le combat des droits des femmes autochtones. Elles étaient alors soumises à des coutumes et lois traditionnelles variant d'une communauté à l'autre. C'est plus tard, au cours du XIXe siècle que les femmes australiennes vont se mobiliser pour faire évoluer leurs droits.



En 1902, elles obtiennent le droit de vote et le droit d'être élues au parlement fédéral. Rappelons que les femmes françaises ne l'ont obtenu qu'en 1945. Comme dans

beaucoup de pays, la Première Guerre mondiale a obligé les femmes à travailler dans les usines de munitions, montrant à la société entière qu'elles étaient bel et bien capables de travailler et, de manière générale, faire fonctionner le pays pendant que les hommes étaient au front. En Australie aussi, les femmes australiennes ont gagné en indépendance financière suite à la Grande Guerre.

La deuxième partie du 20e siècle joue un rôle énorme dans l'avancée de l'égalité pour les femmes australiennes. Le mouvement féministe devenant de plus en plus fort, la lutte pour l'égalité des salaires, pour la contraception ou encore pour l'avortement s'est intensifiée. En 1975, le gouvernement australien crée le Bureau de la condition féminine pour promouvoir l'égalité des sexes. Aboutissant en 1984, sur la Loi sur l'égalité des sexes australienne interdisant la discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi, d'éducation et de services publics. C'est sûrement grâce à ces lois que quelques années plus tard, une femme Première Ministre est élue pour la première fois, en 2007.

Les violences domestiques et sexuelles contre les femmes sont un sujet dont on parle beaucoup en France ces dernières années. En 2000, l'Australie adopte des lois pour lutter contre ces violences.

Un long combat à mener pour l'égalité des sexes en Australie

Cependant, comme en France, les femmes australiennes continuent de se battre contre la discrimination et les inégalités de genre, en particulier en ce qui concerne les salaires. Mais les inégalités persistent dans de nombreux domaines. Passons à travers quelques exemples.

En Australie, les femmes gagnent en moyenne 14,1 % de moins que les hommes pour un travail équivalent. Cela ne concerne pas juste leurs revenus pendant leur vie active, il en découle des retraites moins confortables pour les femmes.

La représentation des femmes en politique reste faible. Actuellement, les femmes ne représentent que 33 % des membres du Parlement fédéral. Bien que le pays ait été pionnier en matière de droits civiques pour les femmes, ces dernières doivent rester à l'affût quant à leur représentation dans la réalité. Simone Veil disait "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant."

Concernant les violences domestiques et conjugales, l'Australie a encore beaucoup à apprendre. Une femme sur quatre a été victime de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime. Les femmes autochtones sont particulièrement touchées, avec des taux de violence domestique beaucoup plus élevés que la moyenne.

Il est important de souligner que ces inégalités ne touchent pas toutes les femmes de la même manière. Les femmes autochtones, les femmes des communautés LGBT+ et les femmes issues de milieux défavorisés sont souvent confrontées à des inégalités encore plus graves.

<https://lepetitjournal.com/sydney/actualites/journee-droits-femmes-laualstralie-357438>

Ces 5 femmes qui ont fait évoluer la cause féministe en Australie

mars 8, 2024



(Photo by William WEST / AFP)

En ce vendredi 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes, synonyme pour certains de promotions sur les rouges à lèvres et de formules 1+1 gratuit pour les casseroles ou les crèmes anti-âge, il semble nécessaire de se recentrer sur l'objectif premier de cette journée, à savoir célébrer l'évolution de la condition des femmes dans la société. L'Australie, deuxième nation à avoir octroyé le droit de votes aux femmes après la Nouvelle-Zélande, est un pays pionnier dans la lutte pour l'égalité des genres. De nombreuses femmes, chacune à leur manière, ont contribué à ces avancées.

Pour y voir plus clair, voici une liste, non exhaustive, de 5 femmes qui ont marqué la lutte féministe en Australie d'hier à aujourd'hui, car, de fait, le combat est loin d'être terminé.

Edith Cowan



National Museum of Australia

Edith Cowan, née en 1861 en Australie Occidentale, est la première femme à avoir été élue au Parlement australien. Dès 1890, elle s'intéresse à la cause des femmes, faisant du droit à l'éducation et du droit de vote ses combats de prédilection. En effet, elle est la cofondatrice du Karrakatta Club, un groupe militant pour l'octroi du droit de vote aux femmes. Elle oeuvre également pour briser les tabous autour de la prostitution, de la contraception et des crimes sexuels. Lors de son discours d'entrée au Parlement, durant lequel elle est maintes fois interrompue, Cowan dit vouloir apporter une perspective féminine dans la gestion du pays. C'est grâce à elle si les femmes australiennes ont aujourd'hui l'accès aux professions juridiques.



[Wikimedia](#)

Jane Foss Barff

Jane Foss Barff, née en 1863, est une figure de proue dans la lutte pour l'accès à l'éducation pour les femmes en Australie. Elle est par ailleurs la première femme à avoir obtenu un master en Arts à l'Université de Sydney. Elle-même pédagogue et enseignante, elle a créé, avec Louisa McDonald, la Sydney University Women's Association en 1892. La même année, elle devient tutrice des étudiantes à l'Université de Sydney, et par la même occasion l'unique femme du corps professoral universitaire. Elle est également présidente de la University Women's Settlement dans les années 1910. Son engagement pour les femmes auprès de l'Université de Sydney est sans pareille



[Wikimedia](#)

Germaine Greer

Germaine Greer, auteure et militante féministe australienne née en 1939, a contribué à faire grandir l'influence du mouvement qu'elle a porté tout au long de sa vie. Son livre *The female Eunuch* (La Femme Eunuque), publié en 1970, est un manifeste révolutionnaire qui questionne l'impact du patriarcat et des normes de genre dans la société de la deuxième moitié du XXème siècle. Par son biais, elle appelle les femmes à s'émanciper des lois implicites qui régissent un grand nombre de domaines du quotidien, notamment relatives à la sexualité, la maternité, le mariage ou encore à l'activité économique. La force de discernement et la pensée féministe qui émanent de ses ouvrages continue à inspirer les féministes du monde entier.



National Museum of Australia

Nova Peris

Nova Peris est une athlète, militante et femme politique australienne née en 1971. Elle est la première femme aborigène à remporter une médaille d'or aux Jeux Olympiques, auxquels elle concourt en 1996 dans la catégorie hockey sur gazon. Cette notoriété lui permet de participer activement à la lutte en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomie des femmes. Elle s'attache ainsi particulièrement à souligner l'importance de l'accès à l'éducation et aux services de santé pour les femmes aborigènes. En reconnaissance de ses contributions, elle est nommée à l'Ordre d'Australie en 1997. En 2013, Nova Peris devient la première femme aborigène élue au Parlement australien. Son engagement envers les droits des femmes lui vaut de multiples distinctions.



[Wikimedia](#)

Clementine Ford

Clementine Ford est une écrivaine, commentatrice et militante féministe. Figure importante du mouvement MeToo en Australie, elle dénonce les abus sexistes et la violence subie quotidiennement par de nombreuses femmes. Après avoir subi un harcèlement en ligne, elle a partagé publiquement les messages haineux, les menaces et les insultes qui lui étaient adressées sur les réseaux sociaux. Ainsi, à travers ses écrits et ses prises de parole, elle aborde régulièrement des questions relatives au harcèlement sexuel, à la discrimination de genre ou encore à la culture du viol. Elle plaide donc pour des changements significatifs dans la société et dans les institutions du pays qui permettraient de garantir l'égalité et la sécurité des femmes.

Liséane Sabiani et Marie Dumont

<https://www.lcanews.com/ces-5-femmes-qui-ont-fait-evoluer-la-cause-feministe-en-australie/>

Sondage - Inégalités femmes-hommes, constitution, IVG, diplomatie féministe : quelles opinions en France, Allemagne, Italie ?

Publié le 1er mars 2024 dans **Sondages**

Dossier spécial sur l'état des inégalités femmes hommes-dans le monde en 2024 :

Ce sondage est l'une des composantes d'un [dossier spécial consacré aux inégalités de genre dans le monde en 2024](#).

En amont du 8 mars 2024, Focus 2030 a commissionné l'institut de sondage Stack afin de sonder les opinions des personnes en France, Allemagne et Italie à propos de l'état des inégalités de genre dans leur pays et dans le monde, et sur les mesures à prendre pour y remédier.

Ce sondage a été réalisé en ligne selon la méthode des quotas. L'enquête a été menée entre le 16 et le 22 février 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 1 496 adultes en France, 1 499 en Italie et 1 534 en Allemagne. Les données sont pondérées et la marge d'erreur est de $\pm 2,5$ %.

Une faible conscience de l'état des inégalités de genre à l'échelle nationale

Si les données objectives dont on dispose révèlent qu'aucun pays du monde n'a atteint l'égalité femmes-hommes, la mesure des opinions des répondant-e-s révèle des perceptions contrastées des inégalités.

En moyenne, 51 % des personnes interrogées estiment que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte dans leur pays, tandis que 43 % déclarent qu'elle l'est. En France et en Italie, plus de personnes estiment (ou sont conscientes) que l'égalité n'est pas atteinte que l'inverse, tandis qu'en Allemagne, la situation opposée est observée.

Dans les trois pays, plus de femmes (58 %) que d'hommes (44 %) déclarent que l'égalité n'est pas atteinte (« plutôt pas » ou « pas du tout »). La probabilité que les répondant-e-s soient conscients des inégalités de genre augmente avec une orientation politique à gauche et, de façon peut-être contre-intuitive, l'âge (44 % parmi les 18-24 ans contre 57 % parmi les plus de 65 ans).

La perception d'une stagnation des progrès en matière d'égalité femmes-hommes, tant au niveau national qu'international

Interrogées sur l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes **dans leur propre pays** ces cinq dernières années, qui ont vu l'émergence d'un débat public international avec le mouvement #MeToo, les personnes interrogées en France, Allemagne et Italie s'accordent plutôt sur le constat d'une stagnation (46 %), que d'un progrès (34 %). Là encore, les femmes (62 %) sont plus susceptibles que les hommes (54 %) de juger que l'égalité a stagné ou régressé.

Les perceptions des personnes diffèrent selon qu'elles sont interrogées sur la situation des femmes dans leur propre pays ou à l'échelle mondiale. Lorsque la question mentionne l'évolution de l'égalité femmes-hommes **à l'échelle mondiale**, les opinions sont plus pessimistes encore, sans doute influencées par la médiatisation de récentes

crises ayant affecté les femmes et les filles de manière disproportionnée : Afghanistan, Iran, Pologne, Ukraine, annulation de l'arrêt Roe v. Wade aux États-Unis...

Féministes sans vouloir le nommer

Dans les trois pays, le terme « féministe » suscite autant d'adhésion que de rejet. En France, les opinions sont partagées ; en Allemagne, plus de personnes ne se considèrent pas féministes ; tandis qu'en Italie, une courte majorité se déclare féministe. Dans les trois pays, et peut-être sans surprise, plus de femmes (47 %) que d'hommes (36 %) se considèrent féministes, et les plus jeunes sont légèrement plus susceptibles de déclarer l'être que leurs aînés (45 % des 18-24 ans contre 38 % des 55-64 ans et 41 % des plus de 65 ans en moyenne).

En revanche, interrogées sur leur adhésion au principe que défend la cause féministe (faire en sorte que les femmes et les hommes aient les mêmes droits et opportunités et lutter contre les discriminations basées sur le genre), une large majorité des personnes en Allemagne, France et Italie soutiennent ce principe (71 %), avec un contraste moins marqué entre les réponses des femmes (72 %) et celles des hommes (67 %).

Ces données donnent à voir une dissociation entre le terme et le principe et incitent à s'interroger sur les raisons d'un tel décalage, qu'il s'agisse d'une mécompréhension ou d'une association d'idées et de représentations négatives associées au terme « féministe ». Pour autant, l'on retient que sept personnes sur dix s'accordent sur le principe et qu'il convainc presque tout autant, quelles que soient les caractéristiques socio-économiques des répondant·e·s.

Un fort soutien au principe d'une diplomatie féministe pour promouvoir les droits des femmes dans le monde

Consécutivement à la Suède en 2014, plusieurs pays ont officiellement adopté une politique étrangère féministe, ou « diplomatie féministe », c'est le cas de la France et de l'Allemagne. À l'inverse, d'autres pays choisissent de promouvoir des valeurs traditionalistes et conservatrices par le biais de leur politique étrangère, à l'instar de l'Italie.

Pour autant, les personnes interrogées en France, Allemagne et Italie déclarent un soutien majoritaire à l'adoption d'une diplomatie féministe. C'est en France que ce soutien est le plus marqué (71 %), suivi de l'Italie (59 %) et de l'Allemagne (48 %). En considérant la proportion importante de personnes ne se déclarant ni favorables, ni opposées (28 % en moyenne), l'opposition nette à une telle mesure est finalement très modeste (9 %).

En France, les femmes se déclarent plus favorables à l'adoption d'une diplomatie féministe que les hommes (+7 points de pourcentage), ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans (+6 points par rapport à la moyenne). Le niveau d'éducation et de revenu n'influencent que peu les réponses.

Constitutionnaliser l'IVG : un soutien marqué et un signal fort pour les autres pays

Le 4 mars 2024, la France est devenue le premier pays à garantir le droit à l'avortement dans sa Constitution. Une mesure à laquelle une large majorité des personnes interrogées en France, Allemagne et Italie se déclarent favorables (64 % en moyenne).

La constitutionnalisation de l'avortement ne suscite de rejet marqué chez aucune catégorie de population dans les trois pays, hormis parmi les personnes se déclarant à l'extrême droite de l'échiquier politique en Allemagne (19 % s'y opposent) et en Italie (18 %).

En outre, selon 61 % des personnes interrogées dans les trois pays, en adoptant cette mesure, la France pourrait inciter d'autres pays à garantir le droit à l'avortement. 67 % en France reconnaissent un possible effet d'entraînement.

<https://focus2030.org/Sondage-Inegalites-femmes-hommes-constitution-IVG-diplomatie-feministe-quelles>

Dossier spécial. État des inégalités femmes-hommes dans le monde : marche arrière toute ?

Edito

Le rétablissement du « **Global Gag rule** » par la nouvelle administration états-unienne, interdisant tout financement public aux ONG internationales mobilisées pour l'accès à l'avortement, **rappelle avec force que l'égalité de genre demeure un combat mondial, fragile et constamment remis en question.**

Alors que la communauté internationale s'était engagée à atteindre l'égalité femmes-hommes d'ici 2030, les **crises successives** - conflits armés, reculs démocratiques, changements climatiques, et **désormais coupes drastiques dans l'aide publique au développement** - menacent les quelques avancées et exacerbent les inégalités.

Entre 2019 et 2022, près de **40 % des pays de la planète**, représentant une population de plus d'un milliard de femmes et de filles, ont connu une **stagnation ou un recul en matière d'égalité de genre.**

Ainsi, au rythme des progrès actuels, il faudra encore patienter 300 ans pour atteindre l'égalité femmes-hommes à l'échelle du monde constate, amère, l'ONU.

Le recul des droits des femmes dans de nombreux pays résulte d'un véritable retournement de l'Histoire, que certains qualifient de « **backlash global** », orchestré et financé par des gouvernements conservateurs et des mouvements anti-droits de plus en plus influents.

À peine entamée, l'année 2025 a ainsi vu se manifester une **série de reculs inédits** affectant tout particulièrement les **droits sexuels et reproductifs**, et par conséquent l'autonomie des femmes et des filles à prendre leur vie en main. Cette marche arrière toute constitue une **attaque en règle des Objectifs de développement durable (ODD)**, plus que jamais en péril, alors que la date butoir approche à grands pas.

« [Stop talking, start funding!](#) », scandaient déjà en 2021 les mouvements féministes mobilisés lors du [Forum Génération Égalité](#) organisé en France et au Mexique. Quatre ans plus tard, l'heure des comptes a sonné et force est de constater que le **financement en faveur de l'égalité de genre n'a pas suivi.**

Alors que nous célébrons cette année les 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, ce plan d'action ambitieux est plus que jamais en danger.

Face à ces défis, ce dossier spécial de *Focus 2030* dresse un état des lieux des droits des femmes à travers le monde, tout en mettant en lumière les résistances et les initiatives de celles et ceux qui luttent pour faire de l'égalité une réalité.

Décryptage.

Sommaire

- [Inégalités femmes-hommes : l'ampleur des défis en faits et chiffres](#)
- [Perspectives sur la CSW69 et évaluation des progrès des 30 dernières années](#)
- [L'argent ou le nerf de la guerre : des financements toujours insuffisants pour promouvoir l'égalité de genre dans le monde](#)

- [État mondial des droits et de la santé sexuels et reproductifs à l'heure du backlash](#)
- [Un monde polarisé : internationale réactionnaire vs Diplomatie féministe ?](#)
- [Interviews exclusives de personnalités mobilisées sur les inégalités de genre](#)
- [Campagnes, mobilisations des organisations de la société civile et publications](#)

Voir le dossier complet :

<https://focus2030.org/Dossier-special-inegalite-femmes-hommes-dans-le-monde-2025>

Liste de personnes militant pour le droit des femmes

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_personnes_militant_pour_le_droit_des_femmes